

## TABLE DES MATIERES

### Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2024

1.	Appel.....	1439
	Discours de la Présidente .....	1439
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	1440
3.	Approbation du PV du 6 juin 2024 .....	1447
4.	Approbation du PV du 20 juin 2024 .....	1447
5.	Démissions .....	1447
6.	Assermentations.....	1448
7.	Communications de la Présidente .....	1448
8.	Communications et réponses de la Municipalité.....	1450
9.	Postulat n°PO20.08REP Rapport sur le postulat n° PO20.08PO du 1er octobre 2020 de Monsieur le Conseiller communal Ruben RAMCHURN intitulé « Pour des protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises » .....	1450
10.	Nomination d'un·e membre suppléant·e à la Commission de recours.....	1452
11.	Préavis n° PR24.12PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'600'000.- pour le lancement des projets prioritaires de transformation numérique de l'administration communale Rapporteur : M. Joël WAEGER.....	1452
12.	Préavis n° PR24.16PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 70'000.- pour l'établissement d'un plan de marketing urbain pour Yverdon-les-Bains Rapporteuse : Mme Maria GALLARDO .....	1456
13.	Préavis n° PR24.19PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 Rapporteuse : Mme Sophie MAYOR, Présidente de la Commission des finances .....	1457
14.	Préavis n° PR24.18PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 4'950'000.- pour financer la phase 4 (2025-2027) du projet Smart Metering Rapporteur : M. Olivier MAIBACH.....	1461
15.	Postulat n°PO24.07PO Postulat de Mme Maria GALLARDO « Quelles mesures pour prévenir et suivre la situation du crack à Yverdon-les-Bains » .....	1462
16.	Postulat n°PO24.08PO Postulat de M. Ruben RAMCHURN « Pour que la drogue ne soit plus la carte de visite de notre Ville » .....	1473
17.	Interpellations, simples questions et vœux .....	1482
17.1	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Le deal de rue et les attaques de femmes par les gangs de trafiquants) .....	1482
17.2	Une interpellation de M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH (Deal de rue : Stopper les amalgames).....	1484
17.3	Une interpellation de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Pour un espace public apaisé aux alentours du jardin japonais) .....	1486

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 12 septembre 2024

### Présidence

Madame Anita ROKITOWSKA, Présidente

### Ouverture

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,  
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,  
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

---

### 1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

#### **Membres excusé·e·s :**

Mmes et MM. les Conseillers : Stéphane BALET, Maximilien BERNHARD, Christophe BURDET, Jean-David CHAPUIS, Basile DE RAEMY, Nicolas DURUSSEL, Josie EHRBAR, Malory FAGONE, Pascale FISCHER, Xavier FISCHER, Gaspard GENTON, Guillaume GUENAT, Pierre-Alain JAQUET, Olivier JAQUIER, Anne-Carole LEIBACHER, Jacques LEVAILLANT, Marc NICODET, Layla OUTEMZABET, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Nadia RYTZ, Olivier SIMON-VERMOT, Laurent THIEMARD

#### **Membres absent·e·s :**

Mme et MM. les Conseillers : Susanne BERGIUS, Michel DUBEY, Alain JOTTERAND, Dorian MEIERHANS

Membres présent·e·s	74
Membres excusé·e·s	22
Membres absent·e·s	4
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER est excusée pour cette séance.

---

### Discours de la Présidente

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,  
Chères citoyennes et chers citoyens yverdonnois·es,

L'usage veut que le ou la Présidente nouvellement élu·e fasse un discours. Je prononcerai dès

lors, en grande partie, le discours que j'ai tenu lors de la remise des clés le 1er juillet dernier.

Je tiens tout d'abord à remercier Aurélie-Maude et Roland pour leur travail et pour m'avoir ouvert la voie.

Pour expliquer ce que la fonction de première citoyenne de la Ville d'Yverdon-les-Bains représente à mes yeux, je dois vous parler de moi, de ma famille et de son parcours. Mes parents et mon grand frère sont arrivés en Suisse au début des années 80, fuyant le régime communiste en vigueur à l'époque en Pologne. Bien qu'ayant un statut de réfugié, mon père a rapidement trouvé du travail. A l'époque, en Europe de l'Ouest, les migrants et migrantes n'étaient pas stigmatisées, du moins pas autant qu'aujourd'hui. Leur arrivée était bienvenue, l'Europe de l'Ouest manquant cruellement de main d'œuvre.

Quelques années après, en 1985, j'ai pointé le bout de mon nez. Comme vous pouvez vous en douter, je n'ai pas eu la nationalité suisse, ni la polonaise d'ailleurs. Je suis née apatride. En fuyant la Pologne, mes parents et mon frère se sont vu retirer la nationalité polonaise en guise de représailles. Ce n'est qu'en 89', sentant le vent tourner, qu'ils sont retournés en Pologne et ont pu récupérer leur passeport polonais, quelques mois avant la chute du mur, et moi acquérir la nationalité polonaise. J'appartenais enfin à un pays, même si je n'y vivais pas.

Durant mon adolescence, je n'ai jamais vraiment réfléchi à la naturalisation, n'y voyant pas tellement d'intérêt. Cela a, par contre, changé arrivée à l'âge adulte en regardant mes amis aller aux urnes et en réalisant que c'était notamment par cette voie que l'on pouvait modifier les choses, avoir un impact sur la société et donc sur notre propre vie. J'ai dès lors décidé de me lancer et, dans la foulée, fait la démarche pour mes parents également. C'est ainsi qu'en 2018, nous avons tous les trois acquis la nationalité suisse.

C'est ensuite en 2021 que j'ai franchi un pas supplémentaire dans mon engagement civique en m'engageant en politique. Ce domaine ne m'est pas étranger puisque dans ma famille, les débats politiques sont de coutume. Trois ans plus tard, me voilà en face de vous accédant à la fonction de première citoyenne de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Née réfugiée et apatride, c'est non seulement un immense honneur mais également une fierté d'accéder, 38 ans plus tard, à cette fonction. Je ferai de mon mieux pour m'engager en faveur du bien commun et cultiver l'ouverture à l'autre, l'écoute, le partage et la solidarité.

Je souhaite à toutes et à tous des débats sereins et constructifs dans l'intérêt bien compris de notre très chère Ville.

Passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Je vois que M. le Conseiller Ruben RAMCHURN demande la parole.

### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Bonjour, Mme la Présidente. J'avais appuyé pensant vous interpellier au point 2. Comme votre discours n'était pas exactement dans l'ordre du jour tel que je l'ai là, je ne sais pas si c'est maintenant que je dois intervenir pour la modification de l'ordre du jour.

### **Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

C'est d'abord moi qui prends la parole sur ce point. Donc, point 2 : approbation de l'ordre du jour.

En préambule, j'aimerais procéder à deux modifications de l'ordre du jour.

La 1<sup>ère</sup> modification concerne le report à la prochaine séance, du point n° 10 de l'ordre du jour, PO20.01REP, réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane BALET, ce dernier étant excusé à la séance de ce jour.

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Sachant que la question du deal de rue est relativement pressante...

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Je vous arrête tout de suite. Nous sommes d'abord sur la première modification que j'ai proposée. Le vote est ouvert là-dessus.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

J'avais demandé la parole mais non pas pour cette modification. Vous me la donnerez, j'espère, tout à l'heure. Merci.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Donc, la parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous votons.

**Vote**

La 1<sup>ère</sup> modification de l'ordre du jour de cette séance est approuvée à l'unanimité.

Je passe maintenant à la 2<sup>ème</sup> modification qui porte sur le regroupement des interventions traitant tout d'abord sur le « deal de rue » puis le regroupement concernant « la fermeture de plusieurs commerces du Centre-Ville ». Ces deux sujets seront traités directement après les deux postulats, soit au point 17 de notre ordre du jour, comme suit :

- 17.1 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Sur le deal de rue et les attaques de femmes par les gangs de trafiquants)
- 17.2 Interpellation de M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH (Deal de rue : Stopper les amalgames)
- 17.3 Interpellation de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Pour un espace public apaisé aux alentours du jardin japonais)
- 17.4 Interpellation de Mme la Conseillère Gloria CAPT et M. le Conseiller Julien WICKI (Fermeture de Manor Food)
- 17.5 Interpellation de Mme la Conseillère Apolline CARRARD (Fermeture de plusieurs commerces au centre-ville)
- 17.6 Interpellation de Mme la Conseillère Maude EHRBAR (Quelles mesures pour dynamiser le centre-ville et soutenir les enseignes locales)

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Je regrette, Mme la Présidente, j'ai une autre intervention de modification.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, ce que je voudrais suggérer, plutôt, parce que beaucoup de gens sont venus dans le public

*Proposition de  
modification de l'ordre du*

jour

et il y a beaucoup d'attente sur la question du deal de rue. Et dans le même temps, au point 9, j'ai la réponse à un postulat qui me concerne, sur les protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises. Un postulat dont je suis heureux d'avoir la réponse, qui date d'il y a 4 ans, mais dont on peut tout à fait attendre de débattre dans une séance ultérieure. Je proposerais d'inverser l'ordre du jour et de mettre au point 9 de l'ordre du jour les interventions qui concernent le deal de rue ainsi que les postulats.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Dès lors, je propose qu'on ouvre la discussion sur ce point, c'est-à-dire de porter au point 9 de l'ordre du jour l'interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

La Municipalité n'a pas d'avis quant à l'ordre dans lequel les différentes interpellations et postulats/questions est pris. Par contre, la Ville doit pouvoir travailler. Elle a quatre préavis à l'ordre du jour de cette séance et je vous prie, Mme la Présidente, de veiller à ce que ces quatre préavis puissent passer aujourd'hui en séance. À titre personnel, et au nom de la Municipalité, l'ordre du jour tel qu'il a été communiqué nous allait très bien. Merci de votre attention.

**Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :**

Alors moi, c'est pour une autre proposition, donc je ne sais pas si je dois laisser...

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

On passera à votre proposition après. Je reste sur la proposition de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je crois que vous n'avez pas tout à fait compris quelle était ma proposition. Ma proposition était de mettre au point 9, pas seulement l'interpellation que j'ai faite, mais les postulats et les interpellations sur le sujet. Qu'on traite le sujet du deal, qui finalement préoccupe tellement les Yverdonnois en début de séance. On a aussi des gens qui sont venus dans le public pour assister à cela, et c'est aussi une manière de montrer que les autorités politiques yverdonnoises prennent ce sujet au sérieux et y donne réponse. On aura le temps de traiter les préavis après, et je m'engage à rester jusqu'à 3 heures du matin s'il y a besoin, mais ce débat-là n'intéressera pas grand monde, est un débat entre Conseillers communaux, mais la question du deal de rue est très pressante et met beaucoup d'interrogations et de besoin de réponses aujourd'hui. Et c'est pourquoi, pas seulement mon interpellation que je prends position, mais également les deux postulats et toutes les interpellations sur le sujet. Qu'on les traite au point 9, s'il vous plaît.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Très bien, merci M. le Conseiller. Donc, je répète : au point 9, une proposition de modification de l'ordre du jour, comme demandé par M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, pour qu'on puisse traiter les deux postulats sur le deal de rue et les différentes interpellations également sur cette même thématique. J'ouvre la discussion sur cette modification de l'ordre du jour.

**M. le Conseiller Jean-François CAND :**

J'ai passé un moment de mon après-midi à regarder un petit peu le règlement de notre Conseil communal et j'ai vu une chose qui m'a intéressé, que je ne retrouve pas en ce moment, mais enfin vous la retrouverez vous-même, c'est-à-dire qu'avec un vote de 20% de l'Assemblée, on avait le droit, en tant que Conseiller communal de demander une séance supplémentaire.

Or, la situation est grave à Yverdon ces temps-ci. La presse en parle, avec un excellent article d'ailleurs, dans « 24 Heures » ce jour. La Municipalité a émis un communiqué. Il y a deux postulats

*Demande de séance  
supplémentaire*

ce soir, de Mme GALLARDO et de M. RAMCHURN à ce sujet et je trouve que le Conseil communal doit se manifester aussi, par solidarité envers les habitants de notre Ville.

Alors, je proposerais que nous délayions les deux interventions de M. RAMCHURN et de Mme GALLARDO et que nous organisions une séance spécialement à propos du deal de rue à Yverdon. Il y a beaucoup de choses qui pourraient être dites, peut-être parmi ces choses quelques solutions. Alors, je vous propose, en fonction de l'article XYZ paragraphe ZXY, de convoquer une séance spéciale. Dans 15 jours par exemple, je crois que vous avez le temps de le faire à ce propos. Merci.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Alors, je me permets de faire une mini interruption de séance pour regarder quel est l'article en question.

Alors, je reprends. Sur demande de M. le Conseiller Jean-François CAND, selon l'article 57 alinéa 3 : « le Conseil est convoqué par écrit par son Président, à défaut par son Vice-président ou en cas d'empêchement de ceux-ci, par un des membres du Bureau, aussi souvent que l'exige l'expédition des affaires qui lui sont soumises. Cette convocation a lieu à la demande de la Municipalité ou du cinquième des membres du Conseil ». Donc, selon le nombre présent, il faut 15 personnes pour accéder à cette demande. Donc, j'ouvre la discussion sur cette demande de M. Jean-François CAND.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Alors, je crois que la discussion porte à la fois sur une proposition de M. RAMCHURN de modifier l'ordre du jour et sur une proposition de M. CAND de repousser ces différents points à une prochaine séance extraordinaire.

Sur la première proposition, je me contenterai peut-être de citer un proverbe chinois qui dit que : « ceux qui s'avancent trop précipitamment reculeront encore plus vite ». Ça fait maintenant bientôt 15 minutes qu'on discute de cette modification de l'ordre du jour. Sans cette proposition, on aurait déjà bien avancé dans cet ordre du jour. On aurait abordé les différents préavis importants qui devaient être traités ce soir et on aurait avancé vite parce que ces préavis sont peu contestés. Donc, on serait bientôt en train d'entrer dans le débat qui nous attend, qui est un débat important sur le deal de rue et pour lequel je me réjouis qu'effectivement une partie de la population yverdonnoise se soit mobilisée et soit présente ce soir. Je suis sûr que cette population peut patienter 20 minutes et entendre parler de sobriété numérique, peut entendre parler des compteurs électriques et de quelques autres sujets importants qui occupent notre administration actuellement. Je vous propose donc que nous avancions dans l'ordre du jour tel que prévu, ce qui laissera énormément de temps pour traiter ce sujet important, puisque notre Présidente a décidé de regrouper tous les points en tout début des propositions individuelles.

Quant à la proposition de M. CAND, je propose aussi que, d'abord, nous fassions un premier débat tel qu'il est prévu aux articles 16 et 17 de notre ordre du jour. Si vraiment on se rend compte qu'on n'a pas du tout épuisé le sujet, alors envisageons éventuellement une séance supplémentaire. Mais je rappelle quand même qu'une séance supplémentaire, c'est des milliers de francs de dépenses pour la Ville. Je ne suis pas vraiment sûr que de réunir 100 Conseillers communaux pour phosphorer sur le deal de rue soit la meilleure manière d'avancer sur ce sujet. Mais effectivement, personne n'a la science infuse sur le sujet et nous nous rendons compte de cela ce soir, dans quelques minutes. Je vous remercie et donc je vous propose de vous en tenir à l'ordre du jour tel que préparé par notre Bureau. Je vous remercie.

**Vote**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Merci, M. le Conseiller. La parole n'est plus demandée. Je pose donc la question : qui soutient la

demande de nouvelle séance de M. CAND ?

La demande d'une nouvelle séance est refusée.

Vous êtes 10, donc ce n'est pas atteint. On passe à l'autre discussion, c'est-à-dire ma proposition de modification de l'ordre du jour. Je rouvre la discussion sur ce point.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Je ne vais pas me faire bien voir ce soir, mais je persiste. Selon l'article 67.4 de notre règlement, les objets prévus à l'ordre du jour et non liquidés sont reportés dans le même ordre en tête de l'ordre du jour de la séance suivante. Le 20 juin, nous avons voté un ordre du jour avec un ensemble conséquent de 15 questions individuelles largement détaillées à l'époque par Mme Aurélie-Maude HOFER. Elles n'ont pas pu être traitées lors de cette séance et conséquemment, je demande l'application de l'article 67.4.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Je vous remercie, M. le Conseiller. Je vous permets de vous renvoyer à l'article 67 alinéa 5, qui dit que l'ordre des opérations peut être modifié par décision du Conseil, notamment sur proposition de la Municipalité, et c'est exactement ce qu'on est en train de faire en ce moment.

**Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :**

J'avais la même proposition, et entre autres pour les objets qui ont été déjà reportés deux fois, en tout cas, de pouvoir leur donner la possibilité d'être entendus ce soir.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Donc, je me permets de vous renvoyer, comme je l'ai dit à M. le Conseiller COCHAND, à l'article 67 alinéa 5.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors je vois que peut-être, je regrette finalement, on aurait peut-être, avec tous ces objets en retard, dû convoquer une séance à 18h pour enfin pouvoir épurer l'ordre du jour, mais on ne l'a pas fait. Toujours est-il que, si des objets ou des interpellations restent à la fin, je propose finalement que les Conseillers communaux qui veulent traiter cela se rejoignent pour demander cette séance extraordinaire, qui permettra de traiter des autres objets de l'ordre du jour. Vu qu'une séance extraordinaire sur la question du deal de rue n'a pas été souhaitée maintenant par ce Conseil communal, ce que je pense, c'est que ce Conseil communal préfère la traiter aujourd'hui. Donc, je maintiens ma demande de modification afin qu'on vote ceci en début, ne serait-ce par respect pour les gens qui sont venus assister à cette séance. Sinon, ils attendront un peu, et puis aussi pour donner un signal, finalement, à quel point il est important pour ce Conseil communal, ses autorités politiques, d'apporter des réponses à une population...

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller, je me permets de vous interrompre, vous répétez ce que vous avez déjà dit. Donc, je vais continuer cette séance. Mon point était une modification de l'ordre du jour sur les interpellations que vous avez entendues précédemment. Donc, nous allons voter sur ce point. Si vous avez encore des choses à rajouter, merci de prendre la parole. Ce n'est plus le cas. Donc, maintenant, la discussion est close.

**Vote**

La 2<sup>ème</sup> modification de l'ordre du jour de cette séance est approuvée à une quasi-unanimité, quelques absentions et quelques avis contraires.

Nous passons maintenant au point 3 : approbation du PV du 6 juin... Ah non, excusez-moi. Je vais maintenant vous lire toutes les interpellations et questions.

**Mme la Conseillère Sophie MAYOR :**

Pardon, mais on a voté sur votre proposition, Mme la Présidente ?

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Tout à fait.

**Mme la Conseillère Sophie MAYOR :**

Je suis perdue. Donc, votre proposition, c'était de reporter le point sur...

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Non, non. Ma seconde proposition était de mettre en avant, au point 17 de l'ordre du jour, les interpellations liées au deal de rue et ensuite celles liées au commerce du centre-ville.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Oui, alors je crois que beaucoup de ce Conseil n'ont pas compris que c'était là-dessus qu'on votait et j'en fais partie. Donc, je pense que ce vote n'était pas valable, puisque c'était extrêmement confus. Et peut-être qu'on n'a pas précisé quelle modification on votait. En tout cas, moi, je n'aurais pas voté oui à cette modification-là, puisqu'elle ne correspond pas à celle que je proposais. Et puis, du coup, je ne sais pas à quel moment vous allez proposer ma proposition à moi, puisque vous avez sauté le point sans le faire voter.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Alors, déjà, vous m'avez interrompue dans ma proposition, donc c'est aussi vous qui portez à confusion ce Conseil, M. le Conseiller. Donc, je répète, la deuxième modification que je propose, c'est le regroupement des interventions traitant d'abord du deal de rue, puis celles traitant de la fermeture de plusieurs commerces du centre-ville. Je me permets d'ouvrir la discussion sur ce point uniquement.

M. le Conseiller RAMCHURN, uniquement sur ce point et pas une nouvelle modification.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Oui, très bien, Mme la Présidente, mais du coup, quand j'ai fait ma demande de modification avant, donc vous l'avez zappée ou vous la ferez voter après ? J'aimerais juste savoir.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Après.

La parole ne semble plus demandée. On va à nouveau voter sur ce point.

**Vote**

La 2<sup>ème</sup> modification de l'ordre du jour de cette séance est approuvée à une quasi-unanimité, quelques absentions.

*Proposition de  
modification de l'ordre du*

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

jour

Alors, cette fois, pour être assez clair, je propose qu'on intervertisse ce point global que vous avez regroupé et qu'on le mette à la place de mon point 9, la réponse à mon postulat, afin que nous traitions cela de suite, et que nous donnions donc une réponse qu'on montre finalement à quel point les autorités politiques traitent avec priorité ce sujet.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Alors, M. le Conseiller, pour résumer, vous voulez qu'au point 9 de l'ordre du jour, on traite les deux postulats plus les interpellations liées au deal de rue. Très bien.

Donc, j'ouvre la discussion sur cette proposition de modification.

La parole ne semble pas demandée. La discussion est close. Nous votons.

**Vote**

La demande de modification est refusée à une large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Donc, maintenant, je vais vous lire les interpellations sur le deal de rue, puis celles sur la fermeture des commerces, afin qu'elles puissent être traitées dans leur ensemble :

- 17.1 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Sur le deal de rue et les attaques de femmes par les gangs de trafiquants)
- 17.2 Interpellation de M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH (Deal de rue : Stopper les amalgames)
- 17.3 Interpellation de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Pour un espace public apaisé aux alentours du jardin japonais)
- 17.4 Interpellation de Mme la Conseillère Gloria CAPT et M. le Conseiller Julien WICKI (Fermeture de Manor Food)
- 17.5 Interpellation de Mme la Conseillère Apolline CARRARD (Fermeture de plusieurs commerces au centre-ville)
- 17.6 Interpellation de Mme la Conseillère Maude EHRBAR (Quelles mesures pour dynamiser le centre-ville et soutenir les enseignes locales)

Nous entendrons ensuite les interpellations et simples questions reportées de la séance du 20 juin 2024 :

- 17.7 Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon)
- 17.8 Interpellation de Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT (Protection des consommateurs d'eau d'Yverdon-les-Bains : qu'en est-il de la problématique du Chlorothalonil ?)
- 17.9 Interpellation de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER (Commissions extra-parlementaires)
- 17.10 Interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (L'office de Poste des Moulins est-il menacé ?)
- 17.11 Interpellation de la Conseillère Mme Ella-Mona CHEVALLEY (Comment la Ville d'Yverdon-les-Bains peut-elle empêcher la suppression de l'arrêt de train de Champ-Pittet ?)
- 17.12 Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Quid du réaménagement de l'avenue des Sports ?)
- 17.13 Interpellation de M. le Conseiller Martin LOOS (Accessibilité des Transports publics yverdonnois en mobilité réduite)
- 17.14 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Passage mobilité douce sous la voie de chemin de fer le long du Mujon, à quand les travaux ?)

- 17.15 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pont du Mujon – Rue St-Georges quand les joints seront-ils refaits ?)
- 17.16 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Asphalte carrefour rue d'Orbe-Curtill-Maillet-Cheminet, pourquoi n'a-t-on pas bétonné cet endroit sensible ?)
- 17.17 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Chaussée à proximité de Stoll, quand ce passage sera-t-il remis en état)
- 17.18 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Trottoir chaussée de Treycovagnes, où en est le projet AggloY sur ce secteur ?)
- 17.19 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Élargissement passage entre la rue du 24 janvier et le chemin de Fontenay, combien de temps faudra-t-il encore pour que le passage soit élargi ?)
- 17.20 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Cyberattaque à Yverdon)

Et toujours au point 17 de notre ordre du jour, nous entendrons encore la nouvelle question :

- 17.21 Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Passage de mobilité entre la tour Invictus et Clendy-Dessous)

**Vote**

L'ordre du jour de cette séance tel que modifié est approuvé à une quasi-unanimité et quelques avis contraires.

---

**3. APPROBATION DU PV  
DU 6 JUIN 2024**

**Vote**

Tel que présenté, le procès-verbal du **6 juin 2024** n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à une évidente majorité et quelques abstentions avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

---

**4. APPROBATION DU PV  
DU 20 JUIN 2024**

**Vote**

Tel que présenté, le procès-verbal du **20 juin 2024** n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à une évidente majorité et quelques abstentions avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

---

**5. DÉMISSIONS**

Je ne lirai pas les courriels de démission. Toutefois, si vous le souhaitez, vous pourrez les consulter auprès de notre Secrétariat.

En date du 25 juin dernier, le Conseil communal a reçu le courriel de M. Julian MICHOU, nous annonçant sa démission avec effet au 25.06.2024.

M. le Conseiller Julian MICHOU a accédé à ce Conseil le 5 octobre 2023 pour le groupe PLR.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. le Conseiller Julian MICHOU pour son engagement au sein de notre Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 26 juin dernier, le Conseil communal a reçu le courriel de M. Christophe LOPERETTI

nous annonçant sa démission avec effet au 30.06.2024.

M. le Conseiller Christophe LOPERETTI a accédé à ce Conseil le 4 avril 2019.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. le Conseiller Christophe LOPERETTI pour son engagement au sein de notre Conseil.

## 6. ASSERMENTATIONS

Les démissions de MM. Julian MICHOUUD et Christophe LOPERETTI ont laissé le Conseil communal avec 2 sièges vacants pour le groupe PVL et PLR.

Monsieur Thierry PIDOUX, 1<sup>er</sup> des Viennent-ensuite de la liste PLR-PVL, né en 1959 et domicilié à Yverdon-les-Bains – adresse complète connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Julian MICHOUUD, pour le parti PLR.

Monsieur Gilles DE MONTMOLLIN, 1<sup>er</sup> des Viennent-ensuite de la liste PLR-PVL né en 1954 et domiciliée à Yverdon-les-Bains – adresse complète connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Christophe LOPERETTI, pour le parti PVL.

Je prie MM. Thierry PIDOUX et Gilles DE MONTMOLLIN, de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

MM. Thierry PIDOUX et Gilles DE MONTMOLLIN, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA.

**M. Thierry PIDOUX :** « Je le promets »

**M. Gilles DE MONTMOLLIN :** « Je le promets »

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

## 7. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

*Prolongation de séance*

Au vu de notre ordre du jour, il est fort probable que je vous fasse voter sur la poursuite de la séance au-delà de minuit et il est également fort probable que nous fassions une pause de 10 minutes aux alentours de 22 heures. Je profite de ce point pour souhaiter un joyeux anniversaire à M. le Municipal Jean-Claude RUCHET.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier*

En date du 26 juin dernier, le Conseil communal a reçu le courriel suivant :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous annoncer que, dès le 1er juillet 2024, je quitte le groupe PS/POP de notre Conseil communal, et que je souhaite siéger hors-parti jusqu'à la fin de la législature.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Jean-François CAND.

M. le Conseiller Jean-François CAND siège désormais en tant qu'Indépendant

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier*

En date du 20 août 2024, le Conseil communal a reçu le courrier suivant :

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous fais part de ma démission de l'UDC yverdonnoise ; ainsi, à la rentrée, je siégerai en tant qu'indépendante au Conseil communal.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Anne-Carole LEIBACHER.

Mme la Conseillère Anne-Carole LEIBACHER siège désormais en tant qu'Indépendante.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier*

Ce jour, j'ai reçu un courriel d'une personne domiciliée à Yverdon, son nom est connu du secrétariat concernant le deal de rue. Toutefois, je renonce à le lire. Si vous le souhaitez, vous pourrez le consulter auprès de notre secrétariat.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Séances du Conseil communal 2025-2026*

Suite à la demande de la Municipalité de déplacer la 1<sup>ère</sup> séance du Conseil communal de l'année politique 2025-2026, soit du jeudi 4 septembre 2025 au jeudi 11 septembre 2025, je vous informe que cette 1<sup>ère</sup> séance aura lieu le 11 septembre 2025.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Registre des intérêts*

Il est rappelé que 30 membres n'ont toujours pas rempli le formulaire électronique du Registre des intérêts. La date limite pour le faire est fixée au 30 septembre. Après cette date, les noms des membres concernés seront publiés avec la mention « données non communiquées » sur le site internet.

M. le Conseiller RAMCHURN, je vous annonce qu'au point « Communications », vous ne pouvez pas prendre la parole.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de Mme Ana FERNANDEZ, maman de Mme la Conseillère Patricia VALCESCHINI.

Madame la Conseillère, Chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

8. **COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte de deux communications :

- **CO24.04** du 20.06.2024 concernant une dépense urgente portant sur la sécurisation d'un glissement de terrain menaçant le territoire bâti et la population.
- **CO24.05** du 20.06.2024 concernant le redimensionnement de la densification du parc de radars fixes après appel d'offre.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Non, Mme la Présidente, nous n'avons pas d'autres communications à ce stade de la soirée.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 9.

9. **POSTULAT N°PO20.08REP**

**RAPPORT SUR LE POSTULAT N° PO20.08PO DU 1ER OCTOBRE 2020 DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL RUBEN RAMCHURN INTITULÉ « POUR DES PROTECTIONS HYGIÉNIQUES GRATUITES POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES SECONDAIRES YVERDONNOISES »**

*Discussion s/rapport de la Municipalité*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

J'ouvre la discussion sur le rapport PO20.08REP de la Municipalité, respectivement sur la nomination d'une commission pour préavisier la prise d'acte de ce rapport. J'ouvre la discussion sur cette proposition.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

J'ai pris acte de la réponse, qui me satisfait, sur laquelle j'ai quand même quelques remarques à faire sur la procédure, mais je veux dire que je suis satisfait de l'application. Il ne me semble pas nécessaire de nommer une commission pour ce sujet. Je vois que c'est un sujet que nous avons traité, qu'on a déposé en 2020, cela fait quatre ans, pratiquement. Je l'avais écrit pendant l'été 2020, donc oui, cela fait plus de quatre ans.

Si je dois quand même refaire un petit bilan là-dessus, c'est que je vois que finalement, on avait fait plus d'une année pour le traiter, il y avait eu le Covid, mais il y avait eu des renvois en commission qui n'étaient pas vraiment utiles, puis après, on a eu ce projet cantonal. Et finalement, ce que je trouve dommage, c'est qu'on a un bon exemple de comment, par politique politicienne ou par tactique, ou par formalisme, on fait perdre un projet qui devait être très simple : l'idée était simplement de mettre à disposition des protections hygiéniques gratuites dans les écoles très rapidement et on aurait pu faire ça deux, trois mois après si on n'avait pas renvoyé en commission, et si on ne s'était pas dit qu'il y avait un projet cantonal.

Le projet cantonal, lui, est passé par une étude avec un projet pilote pour faire des rapports et nommer des sociologues, et faire toute sorte de rapport sur des rapports, pour arriver à une conclusion que l'on connaissait déjà c'est que c'est utile de mettre des protections hygiéniques gratuites dans les écoles. Il y a donc eu beaucoup de perte de temps et un manque de pragmatisme global. Je critique aussi ce qui s'est passé au niveau cantonal, pour finalement quelque chose de très simple. Au moins, on y est arrivés, et aujourd'hui il y a des protections hygiéniques gratuites dans les écoles. Je regrette qu'il y ait eu un incendie, j'espère qu'il n'y aura pas d'autres, mais voilà c'était quelque chose de simple et puis j'espère qu'à l'avenir pour d'autres points très simples, on

essaie de garder un maximum de simplicité dans les réponses qu'on apporte afin de déployer des solutions rapides. Car finalement, il n'y avait rien de plus simple que ce qu'on a fait là. Merci.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Ce postulat illustre un art trop souvent pratiqué en politique : soit l'art de monter dans un train en marche tout en s'attribuant les mérites d'avoir lancé la première pelletée de charbon dans la locomotive. Car oui, les locomotives fonctionnent encore au charbon. Car il a été déposé plus de huit mois après un dépôt socialiste similaire au Grand Conseil qui visait à rendre accessibles les protections hygiéniques dans toutes les écoles du Canton.

Ce postulat a d'ailleurs été accepté six mois après que le postulat socialiste a été définitivement accepté au Grand Conseil. Et maintenant, alors que cela fait deux ans que les protections hygiéniques ont commencé à être disponibles dans tout le Canton, nous pouvons constater que la Municipalité n'a pas ménagé ses efforts pour rejoindre ce mouvement cantonal.

À cet égard, une réflexion pour une extension du projet aux classes de 7 et 8P est une excellente nouvelle, et cet effort mérite d'être appuyé. Le groupe socialiste et POP vous propose donc de prendre acte de ce rapport et d'inciter la Municipalité à continuer ses efforts dans ce domaine capital. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je remercie M. WICKI d'avoir rappelé finalement comment le Parti socialiste essaie absolument de s'arroger les sujets. C'est exactement ce que j'essayais de décrire. Je vais vous expliquer : l'idée de mettre des protections hygiéniques gratuites dans les écoles – écouter, j'ai le droit à la parole et vous avez le droit de m'écouter - l'idée de mettre des protections hygiéniques gratuites dans les écoles ne vient pas du Parti socialiste. Cela se fait au Canada depuis plus de 40 ans. J'étais, à l'époque, j'étudiais à UniSanté et j'avais une prof de santé publique qui venait justement du Québec. J'en avais parlé avec elle. Je dois vous dire qu'au Canada, le Parti socialiste a disparu en 1964, donc le Parti socialiste n'a aucun mérite et n'a pas eu l'idée de mettre des protections hygiéniques gratuites dans les écoles et je ne me suis pas fié par ce qui était fait par le Parti socialiste, mais je comprends pourquoi le Parti socialiste a demandé un report à l'époque qui a fait perdre deux ans au projet à la Ville, c'était pour pas que ça passe devant, éventuellement, le projet cantonal dont il voulait s'arroger les mérites, là maintenant je comprends un peu mieux. C'est dommage d'avoir fait cela, on a perdu deux ans bêtement, mais voilà et on a perdu beaucoup d'argent aussi.

**M. le Conseiller Yohann MEYER :**

Je vous préviens d'avance que j'ai une motion d'ordre qui va arriver très rapidement et je vais commencer par la première maintenant qui concerne le Conseiller M. RAMCHURN. Ce que vous venez de faire là, maintenant, était hautement improductif. Si vous êtes sérieux sur le fait qu'on a des problèmes à régler, vous allez laisser l'espace pour qu'on puisse en discuter.

Et du coup, demande motion d'ordre concernant le Conseiller RAMCHURN. Celui qu'on est en train de traiter maintenant et puis on refera la même chose après si vous n'êtes pas capable de vous comporter correctement, on va dire.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Il n'y a plus de demandes de parole, donc je suis d'avis que la motion d'ordre n'a pas lieu d'être maintenant. Je vous propose donc de retirer cette motion d'ordre.

**M. le Conseiller Yohann MEYER :**

Oui, bien sûr, cela me convient très bien.

*Demande de motion  
d'ordre*

**Vote s/renvoi en commission****Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO20.08REP est refusé à une quasi-unanimité et une abstention.

**Discussion s/prise d'acte du rapport**

Comme vous avez renoncé à la constitution d'une commission pour cette prise d'acte, j'ouvre sans autre formalité la discussion sur la prise d'acte de ce rapport PO20.08REP.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous votons.

**Vote**

La prise d'acte du rapport PO20.08 REP est acceptée à une quasi-unanimité et une abstention

**10. NOMINATION D'UN·E  
MEMBRE  
SUPPLÉANT·E À LA  
COMMISSION DE  
RECOURS**

Suite à ma nomination à la Présidence de ce Conseil, la Commission de recours se retrouve avec un poste de membre suppléant·e à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Bladimir MENESES :**

Le groupe des Vert·e·s et solidaires a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Sinthuja SUBRAMANIAM au poste de membre suppléante à la Commission de recours.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a une candidate pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies,

Mme la Conseillère Sinthuja SUBRAMANIAM est nommée membre suppléante de la Commission de recours.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

**11. PRÉAVIS  
N° PR24.12PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'600'000.- POUR LE LANCEMENT DES PROJETS PRIORITAIRES DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**  
**RAPPORTEUR : M. JOËL WAEGER**

**Composition de la commission (ad hoc)**

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Ella-Mona CHEVALLEY, Pascale FISCHER, Claire-Lise MAJOLA, Maximilien BERNHARD, Kevin DELAY, Yohann MEYER, Joël WAEGER, Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. WAEGER donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

J'ai été déçu par le rapport de la commission [coupure micro] concret en ma possession. Nous sommes dans un changement important de société, comme en témoigne le glossaire. Le problème, c'est qu'on y parle par exemple de fracture numérique et que tout le beau tableau qu'on nous présente me paraît plutôt annoncer une augmentation de cette fracture. Le Y-pop dont on parle surtout dans le premier portefeuille, peine et peinera à suivre, en partie par manque de formation, mais aussi parce qu'il ne suivra pas matériellement et financièrement. Il me manque, en quelque sorte, un état des lieux actuels qui me permettrait de voir le chemin déjà parcouru et le coup d'accélérateur que ce préavis apporterait.

J'ai des craintes sur le guichet concret, ce guichet plus ou moins unique, et son fonctionnement. Actuellement, il arrive fréquemment qu'on aille au guichet dans plusieurs services et qu'on nous réponde que malheureusement le collègue en charge du dossier n'est pas disponible ou atteignable. Je crains qu'avec un plus ou moins seul guichet, on ait une file d'attente devant un multi-collaborateur planté devant un écran où dans la fenêtre de dialogue apparaîtra : « simplifier votre demande ou votre question ».

Je souhaite, bien entendu, que nous discutons de ce préavis extrêmement important, mais il me semble qu'une décision de ce Conseil devrait intervenir à une prochaine séance, afin qu'une meilleure communication et des choses plus concrètes puissent nous être proposées. Mais il est possible que la discussion qui va suivre maintenant réponde à mes craintes. Merci pour votre attention.

**Mme la Conseillère Apolline CARRARD :**

Il est nécessaire que l'administration communale se digitalise et uniformise le développement numérique de tous ses services et départements. En ce sens, le groupe PLR a bien saisi l'enjeu et l'importance de ce préavis, qui permettra de simplifier les besoins autant pour l'administration, la population que pour les collaborateurs. Ces améliorations devraient permettre une meilleure efficacité dans tous les services et cela permettra de faire également des économies. Le groupe PLR soutiendra à l'unanimité ce préavis mais sera attentif à la gestion de ce projet et rejoint en ce sens le vœu émis par les commissaires, à savoir d'obtenir des informations régulières quant à l'avancement de ce projet.

**Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :**

Le groupe des Vert'libéraux a pris bonne note du rapport sur la demande de crédit pour la transformation numérique de l'administration. Cependant, nous avons plusieurs questions qui concernent la gouvernance de cette transformation.

Plus précisément, nous nous demandons quelle est la répartition des responsabilités, qui nous semble dispersée entre plusieurs services administratifs. D'où, et je vous cite plusieurs questions, mais je vous en cite deux, trois.

La première, quelle est la vision concrète qui guide cette transformation numérique ? La seconde, qui est responsable de la mise en œuvre de ces projets ? Et la troisième, quel service en assure la gouvernance et comment est coordonné le comité interservice ? À ce stade, l'organisation nous paraît très floue.

Malgré ses réserves et ses questions, et pour ne pas bloquer cette transformation, le groupe des Vert'libéraux a décidé de faire confiance à la Municipalité et soutiendra le préavis tel que proposé. Cependant, nous exprimons le vœu, ou plutôt la recommandation, que toutes les futures demandes de financement de cette envelopure s'accompagnent dorénavant d'une explication claire et concrète de la feuille de route stratégique. Il est essentiel que le Conseil communal et que la population

yverdonnoise comprennent précisément qui fait quoi, les étapes entreprises et quels sont les résultats attendus.

**M. le Conseiller Yohann MEYER :**

Le groupe des Vert·e·s et solidaires est particulièrement sensible aux problématiques d'efficacité de service et soutient toute action de la Municipalité propre à borner les inefficiences de processus, tant pour la population que pour les membres des 13 services de la Ville.

Nous restons convaincus que la création d'un guichet unique, réalisé avec le sérieux et les moyens nécessaires, permettra une meilleure appréhension des services à disposition pour nos concitoyens. La virtualisation supplémentaire et complémentaire de ce guichet permettra une vitesse d'accès à l'information proche des attentes des générations habituées aux ordinateurs de poche. Il est évident qu'aucun service ne doit se voir rendu inaccessible à notre population qui ne peut ou ne veut utiliser des systèmes informatiques modernes.

L'engagement répété de la part de la Municipalité pour la sécurité des données et la protection des données nous semble de bon augure pour l'implémentation future du projet consolidé, mais sera, comme toujours dans ce domaine, en directe opposition avec le confort et la facilité d'utilisation des systèmes mis au point. Nous espérons donc que ces engagements sécuritaires et de protection resteront au cœur de cette transformation numérique, tant par les moyens mis en place que par les formations fournies aux employés, permettant d'éviter des fuites de données et le contrôle de leur accès, et par la même de défendre la vie privée des habitants concernés.

Il nous est évident que ce travail nécessite la création d'outils permettant d'éviter la mainmise des GAFAM sur les données personnelles créées à notre époque. Nous restons de plus parfaitement conscients que le crédit proposé aujourd'hui est largement insuffisant vu la hauteur de la tâche à remplir. Nous regrettons donc spécialement de voir dans la proposition de la Municipalité la participation à un label qui n'est gage d'aucune norme reconnue dans le domaine, et est principalement un outil de communication publique. Cette fausse bonne idée n'est cependant pas suffisante pour ternir la lumineuse proposition d'une administration qui travaille de concert, équipée d'outils performants et interservices. Le groupe des Vert·e·s et solidaires soutient donc ce préavis. Merci.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Les déboires récents d'un prestataire de la Ville nous ont montré l'importance des enjeux de cybersécurité. L'ampleur du phénomène du non-recours aux prestations sociales parmi les seniors montre les dangers de laisser croître la fracture numérique. La vague de la révolution numérique : on peut choisir d'essayer de la surfer ou prendre le risque de la laisser nous submerger. Avec ce préavis municipal, la Ville sort sa planche et pose les bases pour prendre la vague. Les enjeux sont nombreux : ne pas céder aux facilités des GAFAM, assurer la sécurité des usagers et usagères ou viser la sobriété numérique. Mais la Municipalité se dote aujourd'hui d'un outil performant et transversal qui mérite d'être soutenu. C'est pourquoi le groupe PS et POP vous invite à accepter ce préavis. Je vous remercie.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je voudrais d'abord évidemment essayer de répondre à quelques interrogations qui ont été posées par rapport à ce préavis. Je commence par celle de M. le Conseiller COCHAND sur la question de la fracture numérique. L'engagement de la Municipalité, il est parfaitement clair qu'aucun citoyen, aucune citoyenne, quel que soit son niveau de formation ou son niveau d'équipement, pour quelque raison que ce soit, ne puisse être exclu de quelque démarche que ce soit. Donc, dans cette idée de numérisation, il y a bel et bien l'envie et l'engagement d'améliorer finalement le service physique, c'est-à-dire rendu par un guichet physique par une personne humaine, dans tous les domaines de l'administration. Et l'idée aussi de regrouper. Vous avez parlé, je ne sais pas si c'est vous ou si c'est quelqu'un d'autre, de la question du guichet unique, ou plus ou moins unique. Je crois que vous avez dit cela, vous avez raison, c'est plus ou moins unique. Il y a une réduction du nombre de guichets, mais il en restera quand même plusieurs. L'idée est de pouvoir en fait accroître le

niveau de service dans ces guichets, notamment en termes d'horaire, par exemple, avec des plages horaires plus importantes et des collaborateurs, entre guillemets, plus à même de pouvoir diriger correctement, entre guillemets, les demandes de nos concitoyennes et concitoyens, lesquelles seront traitées exactement à égalité, qu'on soit formé aux outils numériques ou pas. C'est une grande préoccupation de la Municipalité de ne pas tomber dans l'idée que, comme 80 ou 90 % de la population serait très à l'aise avec ces outils, on s'adresse seulement à elle et on oublie les 10 autres. Donc là, je peux vraiment vous donner une assurance à ce niveau-là. Il y aura des guichets virtuels, évidemment, sur les ordinateurs, et par le biais des ordinateurs portables, comme M. MEYER les appelle « les ordinateurs de poche », mais également des guichets parfaitement physiques, avec des collaborateurs et collaboratrices parfaitement physiques, capables d'aiguiller les personnes qui auraient des difficultés à ce niveau-là. J'espère avoir donné quelques assurances par rapport à ça.

Les questions posées par Mme la Conseillère GILLARDIN GRAF, j'y vais assez rapidement. Sur la vision concrète, on n'invente rien nous-mêmes, nous reprenons la vision concrète qui est celle de l'administration numérique Suisse, laquelle regroupe l'ensemble des services de la Confédération, 24 des 26 cantons de ce pays et les deux faïtières, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses. Donc, il y a une vision qui est mise au niveau fédéral. La Ville d'Yverdon-les-Bains n'invente pas sa vision, elle se branche, entre guillemets, elle compte se brancher en tout cas sur les visions, les outils et les préceptes, et les standards notamment d'échange, que cette administration numérique fait. Je vous renvoie donc, d'une certaine manière, à cette vision globale, à celle que cette vision numérique donne.

Pour la question un peu plus précise de qui porte la responsabilité de la numérisation, très clairement, c'est le Service Population et numérique qui porte la responsabilité de la stratégie et de l'implémentation stratégique. Elle le fait évidemment en collaboration avec toute une série de services, au premier rang desquels, évidemment, le Service des finances et la filière de l'Office informatique de ce Service des finances. Mais l'Office informatique, entre guillemets, a une responsabilité au niveau infrastructurel-outils, alors que le niveau de ce que l'on veut développer est plutôt dévolu au Service Population et numérique.

Je crois avoir ainsi répondu en tout cas à une partie des interrogations que vous pouviez avoir. Je prends note que vous trouvez, en tout cas que votre détermination est que la géométrie est encore un peu floue et, par rapport au vœu de la commission qui est que nous rapportions de manière régulière et en tout cas une fois par année sur le progrès, nous prendrons note. Effectivement, nous aurons à cœur de préciser finalement ces différents éléments, notamment la géométrie de l'organisation du projet et des responsabilités qui s'en donnent.

J'ai pris note également des remarques tant de la commission que de M. le Conseiller MEYER concernant d'une part une forme d'injonction à la sobriété numérique, que nous comprenons : ne pas numériser pour numériser, simplement pour le plaisir du progrès en lui-même, mais chaque fois se poser la question finalement de l'utilité de ce que l'on veut essayer de faire. La très grande importance accordée par toutes et tous à la sécurité informatique, à la localisation des données, notamment l'engagement que nous prenons de localiser l'ensemble de nos données sur le territoire helvétique, et d'éviter d'utiliser des services autant que possible qui soient liés aux GAFAM.

Sur la question du label, nous ne sommes pas loin de vous rejoindre. Ce n'est pas dans le but de se faire briller ou de poser un autocollant sur une démarche que la question de la labellisation s'est portée. En fait, elle s'est portée plus sur l'idée que cela donne un but. C'est un but plus interne qu'externe. C'est quelque chose qui peut aider finalement l'administration à avoir des milestones, des bornes à atteindre. On sait que notamment la certification au Service des énergies, la certification de Cité de l'énergie, avait été une motivation pour les équipes du service d'aller en direction des mesures proposées. C'est plutôt dans ce sens-là qu'on l'a, mais on prend bonne note que cela ne rencontre pas un enthousiasme délirant.

Je l'ai déjà dit, nous nous engageons, par rapport au vœu formulé par la commission, à rendre un rapport au courant de l'année prochaine sur l'avancement de ces travaux, en prenant en compte

les différentes remarques. Je vous remercie de votre soutien pour ce préavis.

**M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :**

J'ai juste une petite question peut-être pour M. le Syndic par rapport à l'intervention qu'il vient d'avoir. Est-ce que vous pouvez nous assurer, et aussi nous rassurer du coup, que toutes les prestations qui vont être transposées au niveau de l'administration numérique, toutes resteront évidemment disponibles aussi à un guichet physique, même si celui-ci devait être fusionné ?

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je m'y engage formellement au nom de la Municipalité, c'est bel et bien l'idée.

**Vote**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.12PR est accepté à la quasi-unanimité et quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

- Article 1 :** La Municipalité est autorisée à déployer les premiers projets découlant de la stratégie numérique de l'administration communale.
- Article 2 :** Un crédit d'investissement de CHF 1'600'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 16010.24 « Projets transformations numériques », et amortie en 5 ans.

**12. PRÉAVIS  
N° PR24.16PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 70'000.- POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE MARKETING URBAIN POUR YVERDON-LES-BAINS**  
**RAPPORTRICE : MME MARIA GALLARDO**

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Stefania BEUTLER, Maria GALLARDO, Aurélie-Maude HOFER, Michel DUBEY, Olivier JAQUIER, Mathias ORTEGA, Abdelmalek SAIHAH, Laurent VUITHIER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme GALLARDO donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Vouloir donner une image positive de la Ville d'Yverdon est une tâche essentielle et il y a un très beau portail que je consulte à l'occasion. Mais il s'agit non seulement de donner des images positives, mais il faut aussi gommer les images négatives. Vous voyez peut-être à quoi je fais

allusion, mais il y en est une qui me saute aux yeux. Pour être un grand utilisateur de Wikipédia, avec le nombre de personnes que nous avons qui sont dans les services de communication, on pourrait passer quelques heures à mettre à jour l'image d'Yverdon donnée à travers Wikipédia. Il y a notamment un retard à l'allumage, il y a énormément d'erreurs et ça vaudrait la peine de faire quelque chose dans ce domaine-là. Merci.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Nous prenons note de la suggestion que vous donnez. Effectivement, c'est quelque chose qu'on n'avait pas forcément sur notre radar, on va dire ça comme ça, quand bien même je suis un utilisateur, à titre personnel, très régulier de cette plateforme-là et de cette encyclopédie en ligne. Nous allons certainement nous y attaquer, merci beaucoup de la suggestion.

Je voudrais également, puisque j'ai la parole, revenir sur le vœu de la commission concernant la démarche de facilitation dans le cadre du Service de l'urbanisme, et comme le mentionne le rapport, tout en respectant le droit, nous allons nous y atteler. Je me réjouis déjà des discussions, tant internes qu'externes, que cela va effectivement provoquer. Mais c'est effectivement quelque chose dans l'idée, finalement, de rendre la Ville plus accueillante, de commencer finalement sur les portails d'entrée de cette Ville, y compris dans ce service-là, comme d'ailleurs dans tous les autres. Donc, nous prenons note du vœu et nous essayerons en tout cas de le faire suivre, quand bien même il n'est pas tout à fait lié au sujet central du préavis. Je vous remercie de votre attention.

**Vote**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole ne semble pas plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.16PR est accepté à la quasi-unanimité et quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à confier un mandat de conseil à la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) pour l'établissement d'un plan de marketing urbain pour Yverdon-les-Bains.

**Article 2 :** Un crédit d'étude de CHF 70'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 19010.24 « Crédit d'étude plan de marketing urbain » et amortie en 10 ans.

**13. PRÉAVIS  
N° PR24.19PR**

**CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025**  
**RAPPORTRICE : MME SOPHIE MAYOR, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Composition de la  
Commission

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Sophie MAYOR, Layla OUTEMZABET, Françoise PANASCI, Raluca VILLARD, Olivier JAQUIER, Juan RAMIREZ, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme MAYOR donne lecture des éléments suivants :

C'est dans un contexte de ralentissement de l'inflation, de baisse du coût des énergies d'un côté, mais de faible dynamique économique, et surtout dans une phase de mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale où rien n'est encore tout à fait acquis, que la Municipalité nous présente l'arrêté d'imposition 2025.

Le montant que le Canton devrait nous rétrocéder en 2025 à travers les différents effets péréquatifs est de l'ordre de CHF 2'000'000.- à CHF 2'500'000.-. Pour rappel, la Municipalité d'Yverdon fixe l'arrêté d'imposition pour une durée d'une année pour se donner la possibilité de l'adapter au cours de la législature. D'autres communes fonctionnent autrement et le fixent pour plusieurs années, voire pour l'entier de la législature. Si Yverdon-les-Bains a un point d'impôt plus haut par comparaison cantonale, sa force fiscale est par contre parmi les plus basses.

Une minorité de la Commission des finances pense qu'il serait opportun, au vu des montants attendus du Canton, de diminuer le point d'impôt à 74 points et donc de redistribuer une partie de la manne du Canton directement à la population. Cela équivaldrait à un manque à gagner de l'ordre de CHF 800'000.-. Une majorité pense en revanche que ce montant est à conserver en main communale et qu'il reviendra de toute manière à la population, mais via des services publics.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur l'arrêté d'imposition*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2025 annexé au préavis. Je vais vous citer les articles et pour le premier, ses alinéas.

J'ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition et vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

*Discussion s'article 1*

La parole n'étant plus demandée, nous revenons à la discussion sur l'article 1 du préavis.

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

J'aurais une petite question à la Municipalité. En fait, ça a déjà été mentionné partiellement dans le rapport de la COFI, mais apparemment, dans les années à venir, voire même l'année prochaine, il y aurait une manne providentielle qui nous viendrait du Canton dans le cadre de la péréquation financière ou des différents flux sur les prestations sociales, qui se monterait entre CHF 2'000'000.- à CHF 2'400'000.- d'après ce qui a été mentionné dans la séance de COFI et qui est rapporté d'ailleurs dans son rapport. J'aurais voulu savoir si ce montant est confirmé pour 2025 ou pas, je voulais m'en assurer. Évidemment, l'idée dont vous vous doutez bien derrière, c'est que si ce montant devait être confirmé, je me demandais jusqu'à quel point on ne devrait pas retourner cela au contribuable plutôt que de faire enfler encore les dépenses du ménage communal. Merci pour votre attention.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Effectivement, je réponds bien volontiers à cette question. Effectivement, comme vous l'avez dit, nous avons déjà, entre guillemets, abordé le sujet avec la Commission des finances, mais cela permet effectivement de le faire devant tout le monde et on préempte comme ça une partie du débat budgétaire.

Vous avez vu que ce préavis est daté du 18 juillet 2024, et donc ce qui est écrit dedans était valable au moment où nous avons écrit ce préavis, généralement deux à trois semaines avant, car il y a des procédures administratives qui font que le temps que le préavis passe en Municipalité soit généré prend un tout petit peu de temps. Et donc, c'était effectivement la situation telle qu'elle était connue au moment où les débats sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise se sont conclus au Grand Conseil, c'était au mois de juin, avec ces espérances-là. Sur la base de ces

espérances-là.

A mi-juillet, l'État de Vaud, qu'on imagine aux prises avec une situation budgétaire disons beaucoup plus précaire que celle qu'elle avait l'habitude d'avoir jusqu'à maintenant — en gros une situation budgétaire qui commence à ressembler à la nôtre — nous a fait parvenir son décompte prévisionnel 2025 de la nouvelle péréquation. Dans ce nouveau décompte, il faut voir que la simulation d'origine, sur laquelle le Grand Conseil, les communes, l'Union des communes vaudoises et l'Association des communes vaudoises ont travaillé dans le cadre de la mise en place de la nouvelle péréquation, prévoyait une participation à la cohésion sociale — en gros, la part de la facture sociale à charge des communes — à CHF 747'000'000.- pour l'ensemble des communes. La nouvelle péréquation répartit cela au prorata des habitants. Eh bien, dans le décompte qu'on nous a fait parvenir pour l'année 2025, ce chiffre de CHF 747'000'000.- est passé à CHF 821'000'000.-, soit une hausse de CHF 75'000'000.- par rapport au modèle sur lequel on avait travaillé. Pour la Commune d'Yverdon, qui représente environ 3,5 à 4 % de la population totale du Canton, cela représente une plus-value de CHF 2'700'000.- qu'on a reçue à mi-juillet pour le cadrage budgétaire.

Donc, mes collègues autour de moi le savent déjà évidemment ; nous avons pas mal travaillé cet été à essayer de ramener ce chiffre. Il y a des hypothèses qui peuvent être faites par rapport à ces différents chiffres, notamment des hypothèses de croissance de la population qui sont assez différentes entre ce que le Canton prend comme base et ce que nous pouvons escompter effectivement, qui nous permettent, entre guillemets, de réduire cela à un certain niveau. Et puis, d'autres types, une partie beaucoup plus modérée de la nouvelle péréquation liée notamment à ce qu'on appelle les impôts conjoncturels, qui sont en gros notamment les impôts qui sont liés aux cessions de bâtiments et aux successions, notamment, qui ont été aussi, à notre sens, un peu sous-évalués, ce qui fait que nous avons réussi à reprendre une partie de cette différence de CHF 2'700'000.-, mais enfin il en reste quand même pratiquement CHF 2'000'000.-.

Et donc cette année, effectivement, on a eu, on va dire, et quand je dis « on », ce n'est pas seulement la Commune d'Yverdon, car cet effet est exactement égal sur l'ensemble des communes du Canton, une moins-value d'à peu près CHF 2'000'000.-. La bonne nouvelle, entre guillemets, par rapport à cela, c'est que c'est un effet unique. À partir de 2026, la croissance de la participation des communes à la facture sociale, donc à la cohésion sociale, est limitée à 17 % du total de l'augmentation. C'est-à-dire qu'à partir de 2026, le Canton prend à sa charge 83 % de l'augmentation de cette facture, et les communes n'auront à leur charge que 17 % de cette augmentation. Même dans les scénarios les plus pessimistes, avec une explosion de la facture sociale, on s'attend à CHF 300'000.- ou CHF 400'000.- d'augmentation au maximum d'une année à l'autre. Cette année, on a pris CHF 2'000'000.-.

Par contre, les effets péréquatifs de la croissance de la population attendue à Yverdon sont très bénéfiques pour la Ville d'Yverdon. La Ville d'Yverdon aura intérêt à avoir plus d'habitants, car cela lui rapportera beaucoup plus en mécanisme péréquatif que ce que cela lui coûte en participation à la cohésion sociale. Mais pour 2025, effectivement, nous devons essayer, entre guillemets, au budget, une perte sèche par rapport à ce que nous prévoyions de faire, d'environ CHF 2'000'000.-. Donc, je ne saurais dire que je peux entendre ce que vous dites, mais ce n'est probablement pas la bonne année. C'est la première conclusion que je peux donner. Je vous enjoins donc à en rester là en tout cas pour 2025, et à revoir le débat, à la limite, en 2026, quand on verra les cadrages et les évolutions.

Je voudrais quand même dire quelque chose par rapport à cette participation à la cohésion sociale. Elle va nous coûter environ CHF 29'000'000.-, puisque le nouveau modèle de la péréquation fait que nous payerons environ CHF 29'000'000.- pour la facture sociale. Mais en retour — quand je dis « on », pas la Commune, mais les habitants yverdonnois retouchent, entre les subsides de la LAMal, les prestations complémentaires AVS et le revenu d'insertion, probablement entre CHF 70'000'000.- et CHF 120'000'000.- de la part de la facture sociale. Donc, si la Ville d'Yverdon n'est pas bénéficiaire, la population yverdonnoise, compte tenu de sa structure de revenu relativement modeste, est par contre assez fortement bénéficiaire de cette facture. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Yohann MEYER :**

Le groupe Vert·e·s et solidaires remercie la Commission pour son travail de discussion et de reproduction de l'information fidèle. Convaincu du bien-fondé d'une organisation communautaire de notre société, nous défendons l'utile investissement que représente le point d'impôt dans des mesures sociales telles que les places en crèche, les places vertes et les places de jeux. Persuadés que le meilleur moyen de transformer les dizaines de francs par personne que représente ce point d'impôt en services utiles à la population se trouve dans les économies d'échelle que permettent le rassemblement, nous soutenons ce préavis et la conservation du point d'impôt actuel. Merci beaucoup.

**Mme la Conseillère Apolline CARRARD :**

Pour un peu conclure ce que mon collègue Laurent ROQUIER a commencé, je dirais alors que ce nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2025 propose, du coup, le statu quo par rapport à ce que nous avons décidé l'année passée. Tout en ne sachant pas exactement aujourd'hui, ou du moins maintenant on le connaît plus ou moins, quel montant le Canton devrait nous rétrocéder en 2025 concernant la péréquation intercommunale. Il semblerait dès lors que ce soit de l'ordre CHF 2'400'000.- à CHF 2'500'000.- et nous trouverions alors, au sein du PLR, assez juste de rendre une partie de cette nouvelle entrée fiscale aux Yverdonnois via une réduction du taux d'impôt communal. Nous causions lors du préavis précédent d'améliorer l'attractivité de notre Ville ; ce serait alors, à coup sûr, un signal positif et une façon d'attirer de nouveaux contribuables.

Malheureusement, comme il vient également de nous être expliqué par M. le Syndic, le Canton nous adressera très probablement une facture d'environ CHF 2'000'000.- à CHF 2'500'000.-, peut-être l'année prochaine, afin de rééquilibrer la facture sociale. Il semblerait également que le budget 2025 soit annoncé assez déficitaire et que les finances de la Ville ne soient pas au top.

Pour ces raisons, nous nous abstenons alors cette année de demander une réduction du taux d'impôt communal pour le bien des finances de notre Ville. Mais, effectivement, nous réfléchissons à cela pour l'année prochaine. Nous réitérons, par contre, notre demande pour que la Municipalité fasse preuve de vigilance et souhaitons qu'elle revienne en 2025 avec une proposition de fiscalisation qui soit équilibrée et attractive pour l'année 2026. Le groupe PLR acceptera alors, malgré tout, ce préavis tel que présenté. Merci.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Tous les groupes l'ont dit dans ce Conseil à un moment ou à un autre, la Ville a un problème structurel de déficit qu'elle a réussi à combler jusqu'à présent grâce à des solutions à court terme. Une éclaircie semble être enfin apportée, avec l'adoption d'une nouvelle péréquation plus juste pour notre Commune. Profiter de cette bonne nouvelle pour immédiatement baisser les impôts poserait évidemment de nouveaux problèmes. À deux mois de la publication du budget, il serait très risqué d'aggraver le déficit de CHF 800'000.- ou de demander à la Commune de couper dans les prestations de nos services communaux. C'est pourquoi le groupe PS-POP vous invite à voter le maintien du taux d'impôt actuel pour l'année 2025. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

L'article 1 est acceptée à la quasi-unanimité, quelques abstentions et un avis contraire.

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

**Discussion sur  
l'ensemble du préavis**

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**Vote**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.19PR est accepté à la quasi-unanimité, quelques abstentions et quelques avis contraires.

La Présidente remercie la Commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2025 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis.

Article 2 : L'approbation du Département en charge des relations avec les communes est réservée.

**14. PRÉAVIS**  
**N° PR24.18PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'950'000.- POUR FINANCER LA PHASE 4 (2025-2027) DU PROJET SMART METERING**  
**RAPPORTEUR : M. OLIVIER MAIBACH**

Composition de la  
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Gloria CAPT, Marceline MILLIOUD, Cécile PLAGELLAT, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Lionel BILLAUD, Kevin DELAY, Olivier DI PRINZIO, Mathias ORTEGA

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. MAIBACH donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**Vote**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.18PR est accepté à la quasi-unanimité, une abstention, un avis-contre.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux financer de la phase 4 (2025-2027) du projet Smart Metering décrits dans le présent préavis.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 4'950'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 83080.24 « Smartmetering étape 4 » et amortie en 15 ans.

15. POSTULAT  
N°PO24.07PO

**POSTULAT DE MME MARIA GALLARDO « QUELLES MESURES POUR PRÉVENIR ET SUIVRE LA SITUATION DU CRACK À YVERDON-LES-BAINS »**

Tout d'abord, je tiens brièvement à remercier Mme Vanessa OGUEY, directrice de Zone bleue, et M. Pierre-André JUNOD, chef du Service jeunesse et cohésion sociale, pour le temps qu'elle et il m'ont accordé et leur précieuse expertise.

Voilà plusieurs mois déjà que l'arrivée du crack a été constatée à Yverdon-les-Bains. La consommation de cette substance change considérablement la donne dans les milieux des addictions. Contrairement aux autres stupéfiants entraînant un état plutôt apathique, le crack génère en quelques secondes à peine une phase euphorique très puissante. Son effet dure une quinzaine de minutes et peut mener à des envies de consommation fréquente et compulsive dues à la sensation de manque. Comme beaucoup d'autres drogues, l'absorption du crack engendre une importante libération de dopamine, mais la différence ici, c'est que le cerveau s'accoutume rapidement, induisant une tolérance accrue à l'effet ressenti. La personne doit constamment augmenter les doses afin de retrouver les sensations initiales.

À Lausanne, les usagers et usagères ont plutôt tendance à cuisiner le produit avant de le consommer. À Yverdon, comme à Genève, il semblerait que le produit soit vendu sous forme de cailloux prêts à l'emploi, augmentant ainsi l'urgence de la consommation. La tension perçue cet été dans le centre-ville s'explique en partie par le manque, qui engendre des comportements agressifs, mais elle est également due à un phénomène saisonnier connu des travailleurs et travailleuses du terrain, et qui permet de relativiser un peu la crise. En effet, l'arrivée des beaux jours pousse les usagers et usagères dans l'espace public de juillet à octobre. La chaleur, la déshydratation et la fatigue de personnes qui parcourent la Ville sans répit sous un soleil de plomb rendent la cohabitation sous pression.

Le cloisonnement de la cour de Zone bleue a également déplacé les habitués de la structure dans l'espace public. Le centre d'accueil de la rue de Neuchâtel étant parfois fréquenté par 100 personnes, il est difficile d'y trouver de la place, voire un endroit où trouver un peu de répit. Dans ces conditions, les travailleurs et travailleuses du terrain sont parfois confrontés à des situations de violence et se retrouvent démunis. Le soutien des forces de l'ordre est alors bienvenu pour la sécurité de l'équipe comme pour celle des autres bénéficiaires. La police est bien accueillie par les usagers et usagères de Zone bleue ; ils et elles se connaissent bien et se côtoient régulièrement autour d'un café au sein de la structure. Cela permet de créer un lien de confiance et de développer un réel travail de proximité.

Actuellement, il y a déjà une collaboration formelle entre la police de proximité et les employés de Zone bleue. Les deux structures s'échangent des informations tout en préservant la confidentialité et l'anonymat des bénéficiaires, afin de veiller à l'évolution de la situation générale et d'anticiper les futurs besoins ou crises à venir, notamment l'arrivée de nouvelles substances sur le marché. Afin de développer cet aspect plus spécifique, la directrice de la structure, Vanessa OGUEY, est en contact étroit avec le capitaine Michael GROUX dans le but d'intégrer la voix des bénéficiaires dans ce problème de santé publique.

Si la répression semble être une réponse évidente à la situation générale, elle n'a pourtant que peu d'effet si elle est appliquée seule. Comme le constate l'École des sciences criminelles dans son rapport « Deal de rue » de décembre 2018, la seule réponse sécuritaire ne suffit pas et il est essentiel d'envisager une action coordonnée impliquant tous les acteurs du champ sécuritaire et socio-sanitaire. De plus, comme mentionné par le Municipal Christian WEILER lors du Conseil du 2 novembre dernier, l'effet de la répression est très limité. Faire pression sur le deal de rue modifie simplement le niveau de visibilité du deal. Apaiser la demande, le socle du deal de rue, aura un impact sur celui-ci.

Dès lors, l'argument de l'interdiction de périmètre en lien avec le deal de rue ne s'avère que peu

applicable, car il ne peut se faire qu'en cas de flagrant délit de vente. D'autre part, il risque de déplacer temporairement le problème dans l'espace, il est susceptible de provoquer une surcharge de la chaîne pénale, alors que les pénitenciers sont déjà saturés. Cette mesure pourrait, en outre, compliquer l'accès à des ressources de réduction des risques, à partir du moment où les lieux de remise de matériel stérile font partie du périmètre interdit. Bref, ces mesures ne sont pas vraiment efficaces dans la pratique si elles ne sont pas accompagnées de mesures psychosociales et sanitaires prévues par la politique fédérale dite des quatre piliers.

Le franc succès de Kipole, ouvert en avril 2023 à la rue des Remparts, démontre la nécessité d'espaces d'accueil et de médiation permettant d'aller à la rencontre du public là où il se trouve. Comme le mentionne le rapport de gestion 2023, depuis son ouverture, plus de 200 passages ont eu lieu à Kipole, notamment lors des ouvertures hebdomadaires. Pour Zone bleue, ce sont plus de 15'700 personnes qui ont été accueillies en 2023 et plus de 1'000 contacts avec les intervenants du réseau socio-sanitaire. Durant les heures d'ouverture, la consommation, le deal et la violence ne sont pas autorisés, Zone bleue est ouverte 5 jours sur 7 de 10h30 à 16h30, et deux fois par semaine de 8h à 15h.

Mais la dépendance ne s'arrête pas aux heures de bureau. Il serait donc idéal d'élargir la couverture horaire et d'ouvrir les weekends en journée. La structure connaît un manque d'effectifs et d'espace de repos. En renforçant les dispositifs d'accompagnement sociaux et médicaux, on limite également les dommages causés par les comportements d'addiction au sein de la société, comme la réduction du nombre d'accidents liés à la consommation de substances et la prévention de la propagation d'infections transmissibles tels que l'hépatite C ou le VIH, souvent lié au partage de matériel usagé. Une coordination entre les lieux d'accueil et la police semble donc indispensable pour mutualiser les compétences et les réalités du terrain, permettant ainsi d'accompagner au mieux les bénéficiaires.

Dans un premier temps, il s'agit surtout de renforcer ce qui existe et qui fonctionne : plus d'effectifs et d'espace à Zone Bleue et élargir les heures d'ouverture de Kipole, victime de son succès, à la couverture horaire insuffisante. Enfin, si ce n'est pas exactement le sujet de ce postulat, l'arrivée du crack et les scènes de consommation dans l'espace public amènent de nouveaux défis en termes de prise en charge socio-sanitaire et de maintien de l'ordre. Pour lesquels un espace de consommation sécurisé, comme proposé lors d'une intervention dans ce Conseil en 2017, devient incontournable, permettant de désamorcer les tensions liées à la consommation, les questions de matériel usagé et les risques de transmission d'infections inhérents, la distribution de matériel propre, un espace sécurisé de repos post-consommation et un accompagnement social adapté.

Contrairement aux idées reçues, l'accroissement des heures des lieux d'accueil ou la réalisation éventuelle d'un espace de consommation sécurisé ne ferait pas d'appel d'air, car les pratiques de consommation actuelles impliquent une prise immédiate qu'un trajet en train de 20 minutes rend dissuasif. Il s'agit donc de répondre à une demande locale, voire régionale.

La situation du crack à Yverdon-les-Bains est un enjeu complexe qui exige une réponse coordonnée et pluridisciplinaire. Si la répression du trafic de drogue est une composante nécessaire, elle doit néanmoins être accompagnée d'efforts soutenus en termes de prévention, de réduction des risques, de réinsertion et de déstigmatisation. L'addiction constitue un problème de santé publique dont les impacts se mesurent à l'échelle de la population, quelle que soit la légalité des substances consommées.

Par ce postulat, et au vu des éléments évoqués précédemment, le groupe Vert·e·s et solidaires demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de développer et mettre en œuvre une vision transversale et pluridisciplinaire entre les services de la Ville, du Canton, et les acteurs comme Zone Bleue, regroupant des travailleurs sociaux, policiers, policières et soignant·e·s, afin d'améliorer les moyens de communication, la réactivité et l'anticipation du travail sur le terrain, de renforcer les équipes actuellement en place à Zone Bleue et Kipole dans les meilleurs délais et d'assurer la cohérence de ces mesures dans le cadre des politiques cantonales et fédérales de lutte contre les addictions dites des quatre piliers, pour assurer le meilleur appui des autorités

Discussion s/postulat

supérieures. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, en 2018, une motion était déposée, la motion Vassilis VENIZELOS et consorts, pour un plan d'action global, coordonné et pluridisciplinaire face au trafic de rue et à l'addiction aux stupéfiants. En fait, cette motion, ou ce postulat aujourd'hui, est pratiquement un copié-collé de cette motion verte de l'époque, qui finalement n'a apporté aucun résultat, si ce n'est une situation qui s'est aggravée. Et aujourd'hui, le motionnaire est responsable de la sécurité dans ce Canton, et on ne peut pas dire que les choses aillent mieux.

Les recettes qui sont proposées ici n'ont fait que créer des appels d'air, attiser le tourisme de la toxicomanie dans le Canton de Vaud, comme nulle part ailleurs. Et il faut savoir que si la politique des quatre piliers est théoriquement quelque chose de très bien, cette politique des quatre piliers n'existe plus à partir du moment où les centres qui sont censés permettre aux gens de se désintoxiquer, quand ils sont accessibles, ne sont pas de vrais centres de désintoxication. Puisque, pour des raisons liées aux droits de l'homme, m'a-t-on expliqué, et cette info je la tiens du personnel du JECOS, ces centres ne permettent plus de pratiquer l'abstinence et les drogues y rentrent à peu près toutes, dans chacun de ces centres. Donc, en fait, finalement, on n'a pas de solution pour aider les gens à arrêter. Si les gens qui décident d'arrêter, arrêtent dans des structures privées ou alors par eux-mêmes, simplement en se coupant d'abord du monde de la toxicomanie, parce que le meilleur moyen de sortir de la toxicomanie, c'est de ne pas fréquenter des toxicomanes.

Par conséquent, ces lieux sont plutôt devenus des incubateurs à toxicomanes, des lieux où les gens apprennent de nouvelles façons de se droguer, apprennent à cuisiner. Il y a tout un mur à Zone Bleue qui, il y a quelques années déjà, expliquait comment cuisiner le crack. Et le nouveau local d'injection à la Riponne à Lausanne est devenu une sorte d'école de la cuisine du crack, un lieu où ceux qui ne savaient pas encore comment cuisiner perfectionnent leur technique, apprennent à le faire. On voit le résultat à Lausanne. Le résultat, c'est que ce local, aujourd'hui, qui est ouvert que de 15h30 à 21h00, a drainé toute une population autour qui rend les lieux très insalubres et qui, comme la consommation de crack est de toute façon frénétique, n'assouvit qu'une toute petite partie de sa dépendance pendant ces maigres heures d'ouverture, et la question se pose déjà d'ouvrir 24 heures sur 24 pour que les gens puissent consommer en sécurité.

Malheureusement, le crack n'est pas l'héroïne et donc les conclusions qu'on nous donne, qui ont des effets saisonniers ne sont pas valables puisqu'on n'a pas encore connu le phénomène du crack. Moi, je l'ai vu arriver l'année passée, je me suis inquiété, et aujourd'hui il est là. Le phénomène du crack ne produit pas les mêmes effets : quelqu'un qui consomme de l'héroïne dans un milieu sécurisé peut bien vivre et ça reste un toxicomane, mais enfin sa santé ne se dégradera pas trop et on a même des EMS de toxicomanes. Il y avait eu une émission de Temps Présent qui s'appelait « Papy Junky » sur le sujet. Mais avec le crack, ce n'est pas le cas. Ces gens se détruisent, détruisent leur cerveau et on ne leur rend aucun service. Ça devient des zombies, ça devient des gens dans des états pitoyables et leur faciliter la consommation ne les aide pas du tout et ne leur rend pas service. Ce serait peut-être moins cruel même de les euthanasier, parce qu'indirectement, c'est ce qu'on fait.

Par conséquent, il s'agit aujourd'hui vraiment d'avoir une approche différente et pas de continuer à mettre une couche de plus de ce qu'on a fait et qui a créé ce problème. Aujourd'hui, le problème, ce n'est pas qu'on n'en fait pas assez et finalement on a l'impression que, pour certains, la recette serait ça, c'était comme le communisme à l'époque : ça ne marchait pas parce qu'on n'en avait pas fait assez. Là, le problème, ce n'est pas qu'on n'en a pas fait assez. Le problème, c'est qu'on a créé une industrie légale de la drogue qui garde les gens esclaves. Personne ne s'en sort dans des centres comme Zone Bleue, personne n'arrête la toxicomanie quand on est dans un club de toxicomanes rassemblés ensemble. Personne n'est amené à passer dans une disposition pour sortir de la drogue. Et aujourd'hui, on a créé au contraire des lieux qui sont devenus des

monstrueux incubateurs. Je pense que ce postulat, de ce point de vue-là, est à rejeter absolument puisqu'il ne va faire qu'aggraver le problème. C'est comme jeter de l'huile sur un feu et ce n'est surtout pas ce que nous devons faire aujourd'hui.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Je vais revenir au postulat. En préambule, je souhaiterais d'abord revenir sur le pourquoi de l'ouverture de Kipole. Depuis des années, les marginaux, les personnes en situation précaire, voire les sans domicile fixe, se retrouvaient sous le kiosque à musique. Lors de la fermeture du kiosque, sur proposition du JECOS, la Municipalité a validé le principe d'ouvrir une permanence sociale en 2023. Cette permanence avait comme mission d'être à l'écoute de la population précitée, d'être à la disposition de cette dernière et de créer du lien social. Malheureusement, depuis ce printemps, les dealers sont arrivés, et avec eux, effectivement, les toxicomanes. Ceci nous a fait arrêter finalement toutes les activités de notre permanence.

Maintenant, concernant votre première question sur la vision transversale et pluridisciplinaire, nous l'avons, Mme la Conseillère. En effet, nous travaillons entre le JECOS pour la prévention, la police pour la répression, Zone Bleue pour la réduction des risques et nous sommes également en contact avec le service de psychiatrie et l'unité de traitement contre les addictions concernant la santé.

Concernant le renforcement des équipes, actuellement cela ne nous semble pas nécessaire. À Kipole, nous avons renforcé l'équipe avec des travailleurs sociaux de proximité qui se trouvent dans les quartiers. Actuellement, nous ouvrons tous les jours de 9h à 17h. Nous avons aussi renforcé la sécurité avec un agent de sécurité à Kipole tous les jours afin de rassurer notre personnel et les personnes concernées, à savoir les marginaux, les sans domicile fixe ou les personnes précaires. Ceci est possible car à l'intérieur du périmètre défini avec les barrières, nous sommes sur du domaine privé-public, mais j'insiste sur le mot « privé ». Il en est aussi de même avec Zone Bleue où, là aussi, par la présence d'un agent de sécurité, nous avons renforcé cette sécurité.

Concernant les quatre piliers, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, nous pratiquons cette politique, menée par la Confédération et le Canton, des quatre piliers. Les mesures que j'ai décrites tout à l'heure ont été prises pour le court terme et sur le court terme. À moyen terme, il y a des réflexions qu'il faudra mener sur les locaux du JECOS et de Zone Bleue, mais actuellement je ne suis pas en mesure de vous en dire beaucoup plus sur ces réflexions à moyen terme. Nous avons pris des mesures à très court terme pour effectivement éviter cette concentration que l'on peut trouver à Kipole. Ces derniers jours, vous aurez remarqué qu'il y a pratiquement plus de dealers sur Kipole, depuis, je dirais, qu'il fait un peu plus froid et qu'il pleut. Ils ne viennent plus forcément à Kipole puisqu'ils ne peuvent pas entrer dans le kiosque. Voilà ce que je tenais à dire. Après, je laisse ce Conseil choisir ce qu'il veut.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Juste avant de revenir sur le postulat de Mme GALLARDO, j'aimerais tout d'abord dénoncer avec force les propos tenus par M. RAMCHURN qui, au sein de ce Conseil, s'est demandé s'il ne valait pas mieux, je le cite, « euthanasier les consommateurs de crack ». On peut débattre de tout ici, mais on ne peut pas dire n'importe quoi. Ce sont des propos graves qui montrent à quel niveau ce conseiller souhaite placer la discussion importante que nous avons ce soir.

Le groupe socialiste et POP partage l'exaspération de la population face à la brutale exposition du deal qui a marqué notre Ville ces derniers mois. La situation n'est pas tolérable, elle mérite d'être traitée comme une priorité par notre Municipalité. Celle-ci a d'ailleurs communiqué un dispositif convaincant, mais qui doit être renforcé sous tous ses angles, répressif comme préventif, en adéquation avec la politique des quatre piliers. La Municipalité l'a rappelé lors de sa communication, et Mme GALLARDO le dit dans son postulat : les réponses à ce problème ne seront pas uniquement yverdonnoises, elles sont tout aussi cantonales et fédérales. Le Canton s'est d'ailleurs doté d'une politique globale de lutte contre le deal en décembre 2022, soutenue par la plupart des forces politiques du Grand Conseil et portée par le plus yverdonnois des membres

actuels du Conseil d'État.

Dans la continuité de cette politique cantonale, plusieurs entités travaillent aux réponses à apporter au deal, dont une commission qui regroupe tous les acteurs de la prévention et de la répression au niveau cantonal. Or, les Villes vaudoises n'y sont pas représentées. Je pose donc cette question à la Municipalité : pour que la Ville puisse bénéficier des expertises développées au niveau cantonal, la Municipalité peut-elle demander à être intégrée à cette commission ou à toute task force cantonale qui travaille aux meilleures solutions à apporter au problème du deal ?

Pour revenir au postulat de Mme GALLARDO, toutes les études sérieuses sur le sujet le disent : l'approche transversale et pluridisciplinaire qu'elle défend est la seule qui peut apporter des effets tangibles face à ce poison. Elle va d'ailleurs dans le même sens que les efforts de la Municipalité, qui a récemment développé sa réponse répressive et préventive.

J'aimerais terminer en rappelant que le deal n'existe que pour une raison : c'est qu'il y a des consommateurs. Arrêter un dealer aujourd'hui, c'est en voir deux prendre sa place demain. C'est frustrant et je crois que nous aimerions toutes et tous, ce soir, avoir une baguette magique qui permettrait de résoudre le problème en un seul et puissant abracadabra. Le point fort de ce postulat, c'est de rappeler que c'est en prenant en charge les consommateurs qu'on a les meilleures chances de faire des progrès durables dans la lutte contre le deal. Cela passe par un tissu de professionnels suffisant, cela pose aussi la question du lieu de consommation. À cet égard, les différents projets pilotes menés dans des villes voisines doivent être suivis avec attention.

À court terme, nous invitons la Municipalité à montrer que la situation de notre centre-Ville reste sous contrôle, et à moyen terme, nous l'invitons à développer des solutions durables, telles que celles esquissées par Mme GALLARDO. C'est pourquoi le groupe PS et POP vous propose de l'accepter et de le renvoyer à la Municipalité. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Nous sommes en présence de deux postulats en lien avec le problème de la toxicomanie. D'une part, le postulat de Mme la Conseillère GALLARDO, bien documenté, qui vise à proposer des pistes de réflexion pour améliorer la situation problématique que notre Ville traverse actuellement, à l'instar d'autres communes.

Je ne vais pas revenir sur les propos du Municipal RUCHET, qui a tout à fait bien expliqué la politique des quatre piliers. D'autre part, nous avons le postulat – je réponds un peu en avance sur le postulat suivant, mais cela fait partie de l'argumentation – d'autre part, donc, nous avons le postulat déposé par le Conseiller RAMCHURN, qui, une fois de plus nous venons de le voir, propose des solutions simplistes, populistes et surtout irréalisables.

Prenons-les dans l'ordre. Déplacer la scène de la drogue hors du centre-ville. J'en profite au passage pour déclarer mes intérêts.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller, je m'excuse, mais pouvez-vous garder ce passage pour le postulat d'après ?  
Pouvons-nous nous concentrer sur celui de Mme GALLARDO ?

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Le groupe Vert'libéral vous recommande d'adopter ce postulat et de le renvoyer pour examen à la Municipalité.

**M. le Conseiller Bladimir MENESES :**

Tout d'abord, le Conseil communal devrait condamner les propos scandaleux qui viennent d'être tenus par M. RAMCHURN, en appelant pratiquement à la haine et en proposant l'euthanasie, c'est

proposer la peine de mort.

Le groupe Vert-e-s et solidaires partage la préoccupation exprimée par la population yverdonnoise, liée à la consommation et au commerce des substances illicites au centre de notre Ville. Et bien sûr, nous partageons aussi les préoccupations exposées dans les postulats et les interpellations de ce soir sur cette thématique.

Il s'agit d'une situation qui s'est bien aggravée partout en Europe ces dernières années, après la pandémie du Covid. Ces derniers mois, à Yverdon, comme dans plusieurs villes de Suisse, il y a eu une augmentation de la consommation de crack, cette variante bon marché de la cocaïne sous forme de cristaux. L'addiction constitue un vaste sujet : alcool, opioïdes, cigarettes et similaires, nouveaux produits nicotïnés, médicaments, cocaïne, jeux de hasard et d'argent, cannabis, activité en ligne et d'autres substances illicites. Ce qui est clair, c'est que la toxicodépendance est un problème de santé publique. Il doit être traité en cohérence avec ce fait. Des études sérieuses, l'expérience d'autres villes, d'autres pays et des démarches de la Confédération, telles que la table ronde de l'Office fédéral de la santé publique, dont les rapports sont publics, montrent la complexité à laquelle nos sociétés modernes font face dans cette matière. Ces expériences donnent aussi des pistes pour avancer vers une gestion adéquate de la toxicodépendance, en conformité avec le cadre juridique.

Réduire la demande, c'est-à-dire la consommation, s'avère une tâche difficile, mais elle doit être l'axe principal qui oriente la prise de mesures afin de trouver une solution durable et le contrôle de la situation de la toxicodépendance. Il faut donc accentuer l'encadrement de la consommation. Ces mesures doivent, comme l'explique le postulat de Mme GALLARDO, s'ajuster à la politique fédérale des quatre piliers. Il est nécessaire que notre population comprenne la complexité de ce défi sociétal. Une campagne de pédagogie et d'information devrait accompagner le travail que la Municipalité conduit maintenant, ainsi que le travail qu'elle projette de conduire. Pour ces raisons, le groupe Vert-e-s et solidaires soutient le postulat de Mme GALLARDO et vous invite, chères et chers collègues, à faire de même. Merci.

**Mme la Conseillère Apolline CARRARD :**

Cela n'a échappé à personne qu'il y a une augmentation de la présence des dealers au centre-ville depuis quelques temps et que ceux-ci ne prennent même plus la peine de se cacher. Malheureusement, les lois en la matière ne sont pas assez répressives et les dealers ne sont presque jamais arrêtés ou plutôt, ils le sont, mais doivent être relâchés quelques heures plus tard, sans inquiétude.

C'est un réel problème à Yverdon, mais également dans d'autres villes, qu'il convient de solutionner. Malgré le travail de la PNV ainsi que du JECOS notamment, la solution ne peut pas être fournie que par la Ville. C'est un problème à porter devant les instances cantonales et fédérales afin que les cadres législatifs changent.

Mais pour en revenir à ce postulat et à ce qui nous intéresse ce soir, nous craignons que la demande sous-jacente soit la création de locaux d'injection, auxquels le groupe PLR est plutôt opposé. Les avis du groupe sont néanmoins partagés quant à cet objet que traite le postulat et le PLR n'a donc pas de recommandation de vote particulière.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, tout d'abord, je vais répondre aux propos de M. WICKI et corriger peut-être ce qui a été dit. Peut-être que je n'ai pas été très clair, je vais préciser mes propos. Si vous êtes contre l'euthanasie, eh bien, nous sommes tous d'accord. Ce que je disais, c'est qu'aujourd'hui, mettre des moyens et faciliter la consommation du crack à des gens qui sont accros au crack revient à les tuer indirectement, mais les tuer indirectement de la pire des manières. Aujourd'hui, quelqu'un qui consomme du crack, et qui peut le consommer de plus en plus souvent dans sa journée, dépérit. Ça devient des gens dont l'état de santé se dégrade très vite et c'est quelque chose de terrible. On ne peut pas avoir la même réflexion que sur la question de l'héroïne, par exemple, car dans un espace sécurisé, un consommateur d'héroïne effectivement sa santé se dégradera moins, mais il

n'y a pas de moyen de préserver la consommation d'un consommateur de crack, qui va consommer de plus en plus fréquemment un produit dont le temps d'action est très court. Voilà ce que je disais, et c'est la seule chose que je voulais dire c'était qu'effectivement vouloir leur faciliter la consommation de crack, c'est cruel, cela revient à leur donner la corde pour se pendre et je ne pense pas que c'est ce que nous devons faire.

M. WICKI nous a également dit que le deal n'existe que parce qu'il y a des consommateurs. Oui, mais non. Vous savez, dans une certaine mesure, l'offre influe la demande. Si l'offre n'influait pas la demande, les Verts ne seraient pas pour qu'on ne construise pas une troisième piste d'autoroute ou la suppression de places de parc. C'est la même réflexion. Il y a beaucoup de consommateurs, qui sont soit des anciens consommateurs, soit des gens qui cherchent à s'en sortir. Ils consommeraient beaucoup moins et n'ont pas envie de se faire harceler tous les jours en rentrant du travail ou en y allant, pour qu'on leur propose le produit qu'ils essaient d'arrêter, ou qu'ils ont arrêté. Il y a une manière de la mise à disposition du produit qui évidemment va influencer énormément sur la consommation. Donc oui, il y a une grande part de cette surabondance d'offre et ce harcèlement publicitaire, en quelque sorte, qui est responsable pour une grande part de la consommation.

Quant à l'intervention de M. Gildo DALL'AGLIO, qui n'a pas eu le temps de déclarer ses intérêts, c'est-à-dire qu'il est président de Zone Bleue, effectivement, je peux comprendre qu'il défend aussi la ligne qui est de grossir finalement cette industrie. Moi, je pense qu'aujourd'hui, il faut vraiment avoir une nouvelle réflexion. Le Canada, en ce moment, est en train de fermer ses locaux d'injection. Ils se sont rendu compte que ce n'était pas une solution et que finalement, on avait créé quelque chose de pire. Je pense qu'avant de s'avancer plus loin dans ce genre de direction, il faut d'abord avoir une vraie réflexion sur ce qu'est la dépendance, comprendre les mécanismes de la dépendance et puis comprendre comment est-ce qu'on peut aider les gens à arrêter. Aujourd'hui, notre société, alors un des intervenants derrière moi l'a dit assez justement, en énumérant différentes formes de dépendance, notre société fait face à différentes formes de dépendance, mais comment est-ce qu'on les adresse ? Comment est-ce qu'on donne les outils pour les comprendre et les maîtriser ? Aujourd'hui, on n'a encore pas vraiment la réponse.

Dans la plupart des centres, quand on propose aux gens d'arrêter, on n'arrête pas leur dépendance. On leur donne des substituts, des drogues, des anxiolytiques, des antidépresseurs ou d'autres choses. Enfin, ils passent d'une dépendance illégale à une dépendance légale, mais ils restent dans la dépendance. Alors je pense que, oui, j'espère voir une société où les gens sont des esprits libres, indépendants, et ne sont pas des esclaves de telle ou telle substance. Mais c'est pour ça que je pense que le rôle de l'État doit être d'aider les gens à s'en sortir. Mais si on n'est pas capable d'aider les gens à s'en sortir, on doit faire très attention à ne pas mettre en place des structures qui les aident à rester dans la drogue et à rester dépendants, voire qui les incitent à consommer plus. Et c'est ce qui se passe aujourd'hui avec ces centres qui ont des effets d'incubateur et d'école de la drogue. Merci.

**Mme la Conseillère Maria GALLARDO :**

Tout d'abord, je remercie le Municipal RUCHET pour ses quelques éclaircissements. Je vais répondre à plusieurs éléments. Dans un premier temps, déjà pour faire bref à ma collègue Apolline CARRARD, là on est vraiment sur un postulat. Sur les questions qui ont été posées, effectivement, j'évoque la question de l'espace de consommation parce que ce sont aussi les personnes du terrain qui m'ont dit que si, en 2017, ce n'était pas urgent, là ça devenait quand même très concret. Donc, je ne pouvais pas éviter la question, mais ce n'est vraiment pas le but de ce postulat. Si cela se présente, ce sera peut-être dans un second temps, mais là vraiment, c'est sur ces quelques mesures proposées à la Municipalité.

Ensuite, pour répondre au Conseiller RAMCHURN, plusieurs points par rapport au postulat de notre ancien Conseiller communal et actuel Conseiller d'État, Vassilis VENIZELOS. Effectivement, la problématique ou le thème donné a donné le tremplin à ce postulat, mais ça s'arrête là. Après, je ne vois pas où serait le problème de copier, dans le sens où son postulat, ainsi que d'autres motions, etc., qui ont été déposées au Grand Conseil, ont permis d'amener et de mettre en place le plan d'action cantonal qui est actuellement conduit jusqu'en 2026. À savoir aussi que ce n'est

pas juste son travail à lui, ça a été développé deux ans avant qu'il arrive au Conseil d'État, donc par sa prédécesseuse Béatrice MÉTRAUX.

Ensuite, pour revenir sur le fait que l'on pousse les gens à consommer une drogue super dure, il faut savoir que la consommation de crack n'est pas... enfin, les gens n'entrent pas dans le crack comme première drogue. C'est un échelon qui se développe au fur et à mesure des années. Donc non, on ne fait pas l'apologie et ce n'est pas un incubateur du crack que d'avoir des espaces à disposition pour ces personnes.

Quant aux affiches qui seraient présentées à l'intérieur de Zone Bleue ou d'autres locaux de ce genre, d'accueil de jour et donc pas de consommation, j'en ai vu quelques-uns de ces panneaux et c'est vraiment à titre prophylactique, préventif. Ce n'est pas pour donner des recettes aux gens. Les gens savent comment « cuisiner » s'ils sont dans cette nécessité-là. Enfin, une personne dépendante sait toujours comment se débrouiller pour arriver au terme de sa dépendance. Simplement, ce sont des panneaux qui sont là pour expliquer aux gens quelles mesures prendre pour faire les choses soigneusement, pour éviter d'augmenter encore les risques et de gérer ce qui est gérable, malheureusement, dans cette dépendance qui est compliquée à gérer justement.

Pour la question du tourisme, comme je l'ai déjà dit dans le postulat, je pense que ce n'est pas un élément avéré. De nouveau, en discutant, il y a une urgence de la consommation. Les gens ne vont pas venir à Yverdon, prendre le train 20 minutes, attendre tranquillement dans le Regio pour pouvoir arriver dans un local, pour se poser après avoir consommé ou pour avoir un moment de détente. Entre parenthèses aussi, on a remarqué à Lausanne que le premier espace de consommation qui a été fait au Vallon ne répondait pas complètement à la demande de la Riponne, parce qu'il était déjà trop loin de la Riponne. Donc on peut bien imaginer que quelqu'un ne va pas se déplacer de Payerne à Yverdon si Riponne-Vallon à Lausanne, c'est déjà trop loin.

Ensuite, je ne pense pas qu'on pousse les gens, de nouveau, dans un incubateur. Simplement, l'avantage des espaces d'accueil, c'est d'avoir un·e assistant·e social·e, qui vous encadre, qui vous écoute, qui fait un suivi, peut-être avec un psychologue, avec le médecin de famille, avec la police qui connaît aussi peut-être cette personne. Un suivi qui permet aussi d'assurer sa survie, sa santé, même si elle est dans la dépendance et que le crack est très compliqué à traiter. Cela évite que cette personne soit dans la nature et fasse peut-être une overdose sans aucune aide, sans personne pour surveiller que tout se passe bien ou, enfin, que la personne disparaisse et qu'on n'ait pas de nouvelles, et que cela soit une catastrophe qui aurait pu être évitée si elle avait été accompagnée, suivie peut-être avec un suivi thérapeutique dissuasif à long terme, enfin voilà.

Quant au Canada, rappelons quand même qu'ils ont légalisé le cannabis et qu'ils travaillent aussi avec un système qui fonctionne très bien et qui nous a inspirés ici, c'est-à-dire d'avoir un travailleur ou une travailleuse sociale de proximité qui travaille en binôme avec la police. Ce que nous sommes actuellement en train d'expérimenter depuis le mois de mars et qui a l'air de bien porter ses fruits. Donc, je pense que le Canada n'est pas un si mauvais exemple que cela. Je vous remercie.

#### **M. le Conseiller Paul-Camille GENTON :**

Je vais faire très bref. Je souhaitais juste, par rapport à ce qu'on a entendu ce soir, le dire en mon nom, mais probablement au nom de nombreuses personnes présentes aujourd'hui au Conseil communal, qu'on apporte, contrairement à ce qu'a dit le Conseiller RAMCHURN, tout notre soutien et notre courage aux travailleurs et travailleuses de proximité, des domaines sociaux, sanitaires et éducatifs, qui sont en première ligne d'une situation hautement complexe, qui tous les matins vont au travail dans une situation de tension, avec les utilisateurs et les consommateurs de drogue, ce qui peut être aussi une tension avec justement toute la situation actuelle. C'est un travail difficile, ils font leur maximum. Beaucoup sont aussi à leurs propres limites, sont parfois dépassés, et je pense que nous devrions toutes et tous leur apporter notre soutien et notre courage pour qu'ils puissent continuer à travailler, continuer à aller de l'avant, continuer à permettre que la situation s'améliore, ou en tout cas ne se dégrade pas. Que nous leur apportions tout notre soutien et, au contraire, qu'on n'entende pas des propos rabaissants comme on en a entendu ce soir, pour des personnes qui consacrent une bonne partie de leur vie à lutter contre un problème vraiment

complexe. Et j'en profite pour mentionner que, si ce débat s'éternise, je demanderai une motion d'ordre, comme de nombreuses autres personnes le souhaitent également. Et puis je remercie toutes les autres personnes pour leurs interventions, par contre constructives.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Ce n'est pas pour ça que j'ai demandé la parole, mais je voulais aussi me joindre aux remerciements qui viennent d'être donnés. Effectivement, je pense que c'est un travail qui mérite notre soutien. Et j'ajouterai à cette liste les forces de l'ordre, juste de mon côté.

Mon intervention ne voulait pas porter sur le fond, mais plutôt sur la forme. Donc, comme l'a dit la postulante, il faut vraiment se concentrer sur les trois points de sa demande à la Municipalité et ne pas essayer de lire entre les lignes pour trouver des idées sous-jacentes ; Soit. Mais si on regarde ces trois points, et si on repense aux réponses qui ont été données par M. le Municipal RUCHET, que je remercie d'ailleurs aussi pour ses réponses, il me semble que tout cela se fait déjà, en fait. Donc, ce postulat, je me demande vraiment quelle est son utilité, si ce n'est qu'il va générer un travail administratif pour créer des rapports en commission ou autres, mais ça ne va rien changer du tout sur le terrain. Et le deuxième bénéfice, éventuellement, on l'a déjà mentionné peut-être auparavant durant cette soirée, ça va servir à s'approprier les résultats de travaux qui se font déjà. Donc, en conséquence, j'invite la postulante à retirer son postulat, et si elle ne le fait pas, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à le refuser.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, il est dommage que ce débat ne puisse pas se faire sereinement et honnêtement. Je vais rappeler... Regardez, vous voyez ce qui se passe, finalement, on a des comportements, des incivilités en plein dans le Conseil communal.

Je tiens à rappeler que jamais je n'ai dégradé le travail des intervenants sociaux. Et même, contrairement à tous les gens présents ici, moi je me suis rendu de nombreuses fois sur le terrain, à Kipole, et je pense que je suis un des seuls Conseillers communaux qui y est allé. Donc, ces gens là-derrrière, qui ricanent et qui nous proposent des solutions toutes faites, je n'en ai vu aucun se rendre sur les places où il y a des dealers, aucun se rendre sur les places à la Kipole pendant les heures d'ouverture, ou pendant la nuit, ou à d'autres moments où il y a des problèmes. Je crois qu'on n'a pas vu grand monde de ce Conseil communal... Il me semble que la Municipalité pas beaucoup se rendre dans ces endroits à un moment où c'était difficile. Moi, je me suis entretenu cet après-midi encore avec plusieurs usagers de la Kipole et j'ai eu l'occasion de discuter avec le personnel qui travaille là-bas.

Les usagers de la Kipole avec lesquels j'ai discuté aujourd'hui sont des gens en situation précaire, mais sur cinq personnes avec qui j'ai discuté, il y en a une qui venait de notre région, une autre qui venait de Fribourg, un qui venait de Genève, enfin deux qui sont en fait des gens en situation d'asile et qui ont, en fait, la fin de leurs aides d'urgence ou quelque chose comme ça, et qui sont censés quitter le territoire. On a beaucoup de gens différents qui ont été attirés dans cet endroit, qui est devenu une sorte d'endroit qui a attiré toutes les âmes damnées, en fait. Et quand je dis ça, ce n'est pas encore pour qu'on essaie, derrière moi, essaie de manipuler mes propos, et je le dis avec compassion pour ces gens-là, mais c'est effectivement une réalité qui se passe.

Donc, on a effectivement créé un phénomène d'attraction. Et aussi avec certaines prestations qui y sont offertes, on a créé un phénomène d'attraction. Et il y a une forme de tourisme, notamment parce que certaines de ces personnes, si certains sortent la nuit ici, savent, et ils dorment, par exemple un d'eux dort souvent la nuit au Crédit Suisse ou dans certains différents halls de banques, aujourd'hui, nous avons de plus en plus de SDF qui passent la nuit ici, qui sont à la fois des toxicomanes ou des usagers. Ces gens sont venus d'ailleurs, ils sont venus d'autres villes, ils ont trouvé une certaine attractivité à Yverdon. Enfin, je vais reprendre les propos de notre Municipal, Christian WEILER, qui disait qu'Yverdon n'a pas vocation à attirer toute la misère du monde, enfin, à être le réceptacle, ou quelque chose comme ça, des propos qu'il a tenus dans L'Illustré, que je soutiens.

Et donc, je pense qu'aujourd'hui, nous devons faire très attention. Aujourd'hui, nous avons finalement attiré plus de gens que nous devions prendre en charge initialement. Il a été reconnu aussi dans ce même article de L'Illustré qu'on a quadruplé la population de Zone Bleue depuis l'année passée. Et donc ce postulat, qui veut remettre une couche de la même chose, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que, dans une année, avec les mêmes méthodes, on aura encore quatre fois plus. Ça veut dire qu'on se retrouvera avec quoi ? Bientôt 1'000 personnes, 500-1'000 personnes autour de nos structures ? Non, on ne peut pas faire ça, on ne peut pas attirer toujours plus de gens. Je pense qu'il est sain de s'occuper de nos toxicomanes, nos gens de la région, qui ont besoin qu'on les aide, mais on ne peut pas attirer tous les toxicomanes de Suisse romande, de France ou d'ailleurs. Nous sommes une Ville de 30'000 habitants, avec des moyens limités.

Et puis cette toxicomanie engendre beaucoup d'autres problèmes. Mme GALLARDO, encore une fois, nous a théorisé que le crack n'est pas une drogue par laquelle on commence. Eh bien, vous savez, j'ai rencontré il y a quelques temps, trois semaines, une maman d'Yverdon dont le fils de 15 ans est tombé dans le crack. Oui, le crack, c'est facile à fumer, surtout qu'on met maintenant à disposition, comme prévention, des pipes à crack qui tournent partout. Et il suffit de prendre le petit caillou qui est vendu, de le mettre dedans. C'est beaucoup plus facile que de rouler un joint. De tirer sur du crack, et ça, ça arrive, oui, des jeunes de 15 ans. Moi, j'ai un fils de 15 ans, et je pense que d'autres aussi, M. le Syndic aussi a un fils du même âge. Nous n'imaginons pas que ça puisse arriver, et pourtant, ça arrive à des gens d'Yverdon aujourd'hui. Donc, oui, le crack, c'est un produit terrible, très addictif et très facile d'accès aujourd'hui. Et ça, nous devons vraiment avoir un plan d'action et comprendre que cette réalité est nouvelle, elle est nouvelle, elle a changé. Et peut-être que l'année prochaine, la situation changera encore, parce que si on n'est pas attentif, on aura la fentanyl qui débarquera. Voilà.

*Demande de motion  
d'ordre*

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Enfin, je pense qu'on va l'organiser, cette deuxième séance, peut-être exclusivement pour M. RAMCHURN, qui apparemment a beaucoup de plaisir à s'écouter tout seul, et apparemment un peu de la peine à concevoir la question du débat, c'est-à-dire peut-être écouter ses collègues. Ses 100 autres collègues, la Municipalité, des personnes qui essaient de réfléchir pour apporter des solutions à la population. Je tiens à vous dire, M. RAMCHURN, ici, ce n'est pas votre compte TikTok. Nous ne sommes pas là pour vous écouter pendant des heures durant, à la suite de Conseils infinis. Peut-être qu'au final, vous voulez être tout seul dans ce Conseil, après que tout le monde ait démissionné parce qu'on en a marre de vous écouter.

Enfin, vous avez dit avant « vous avez le droit de m'écouter », mais j'avais juste envie de vous dire que vous avez peut-être aussi le droit de nous écouter mutuellement. Et puis peut-être simplement d'avoir un peu de respect pour la population qui écoute, qui a peut-être envie d'entendre d'autres choses du débat. Pour nous, qui sommes là, qui restons d'ailleurs tout le long de la séance, même quand cela ne nous concerne pas, jusqu'à minuit, jusqu'après minuit. Donc, je vous prierai de faire un peu preuve de respect, sinon, je le déclare d'ores et déjà, je réfléchirai à une modification du règlement du Conseil communal pour faire en sorte que l'horaire des débats, que le temps de débat, soit enfin respecté. Parce que malheureusement, je pense qu'on arrive gentiment à bout... de vos... je n'ai même plus les mots pour ce que vous faites. Voilà, merci beaucoup. Et puis, effectivement, je demande du coup une motion d'ordre, parce qu'on ne sait jamais.

*Discussion s/motion  
d'ordre*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Nous sommes en présence d'une demande de motion d'ordre selon l'article 86 de notre règlement. Cette demande est-elle appuyée par cinq membres au moins ? C'est le cas. J'ouvre donc la discussion sur cette motion d'ordre.

*Demande de vote  
nominatif*

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je ne sais pas si c'est le bon moment que je prenne la parole, puisqu'après il y aura la motion d'ordre et que vous risquez de passer au vote, mais je demande un vote nominatif pour ce postulat d'ores et déjà. Et vous prenez la demande dans l'ordre que vous voulez, mais je demande que

nous ayons un vote nominatif sur cette question. Merci.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Petite suspension de séance pour votre demande.

Alors, nous reprenons. Nous allons d'abord voter sur la motion d'ordre.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Je trouverais assez navrant qu'on doive passer par une motion d'ordre, alors qu'on a dit l'importance de ce sujet. Ça me paraît malséant, parce que certes, M. RAMCHURN dérange beaucoup de monde dans cette assistance, mais M. RAMCHURN représente des inquiétudes. Il a aussi une forme d'expérience du terrain, et on devrait effectivement - vous pouvez rigoler, je crois que vous avez compris dans quel sens j'ai employé cette expression - il a le courage de se mouiller. D'autres n'iront peut-être pas sur les lieux, ne récolteront pas des témoignages.

En 1965, j'avais un camarade de gymnase, le Dr Déglon, qui a été nommé comme médecin « M. Drogue » du Canton de Genève, c'est dire si ça remonte loin. Et à ce moment-là, quand on se retrouvait au gymnase entre nous, comme camarades, on parlait de la drogue, mais c'était de la curiosité, c'était du récréatif. Puis quelques années après, vous l'avez bien connu, il y a eu le mouvement hip-hop qui a débarqué, et derrière ce phénomène culturel et musical, il y avait tout l'arrière-fond, tout l'arrière-décor de notre société : la misère, la promiscuité, la drogue, la violence, le racisme.

Et à l'heure actuelle, sous une forme peut-être un peu atténuée à Yverdon, on a un petit peu les mêmes ingrédients. Et puis qu'est-ce qu'on est, nous, dans ce Conseil communal ? Eh bien, on est tous marqués un peu par la même impuissance. Alors je proposerai qu'on se respecte les uns les autres dans nos essais, dans nos propositions, parce qu'il n'y a rien qui est simple à l'heure actuelle. Il y a un travail magnifique qui est fait par certains, il y a de la colère chez d'autres, il y a des tas de choses dans lesquelles se traduit notre impuissance actuelle.

Alors ne passons pas par la motion d'ordre. M. RAMCHURN, je crois, a fait ce qu'il avait envie de faire. Il a été responsable vis-à-vis de lui-même, vis-à-vis des gens qui lui font confiance. Et puis, il y a ici, dans cette salle, des gens qui ont fait un travail magnifique, comme Mme GALLARDO, d'analyse et autres, et puis qui côtoient le problème aussi.

Pour ma part, je ne souhaiterais pas qu'on ait une motion d'ordre et qu'on puisse se dire... On s'est dit les choses, qu'on est simplement au niveau de l'acceptation d'un postulat. Merci pour votre attention.

***Vote s/motion d'ordre***

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Donc, nous votons sur cette motion d'ordre.

La motion d'ordre est acceptée par 35 oui, 32 non et 6 abstentions

***Vote s/vote nominal***

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN a demandé un vote à l'appel nominal. Est-ce que vous maintenez cette demande pour le vote sur ce postulat ? C'est le cas. Donc, cette demande doit être appuyée par un cinquième des membres présents, c'est-à-dire 15 personnes. Est-ce le cas ?

La demande de vote nominal est refusée.

***Vote s/postulat***

Le renvoi en Municipalité du PO24.07PO est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

16. POSTULAT  
N°PO24.08PO

**POSTULAT DE M. RUBEN RAMCHURN « POUR QUE LA DROGUE NE SOIT PLUS LA CARTE DE VISITE DE NOTRE VILLE »**

La situation sécuritaire sur le terrain, dans les rues d'Yverdon, et en particulier dans le centre-ville, est aux yeux du grand public relativement insatisfaisante. 30 à 50 dealers présumés semblent tenir nuit et jour, en apparence, notre centre-ville, et de nouveaux réseaux semblent désormais concurrencer ceux des « vétérans » sur la place d'Armes, ce qui augmente en plus le risque d'affrontements et de guerre de territoire entre gangs de la drogue.

Les habitants d'Yverdon attendent de leurs élus des réponses rapides et fermes, et non des PowerPoint pour expliquer que les choses ne vont pas si mal.

Récemment, plusieurs femmes ont en outre subi de violentes agressions. Le mythe des dealers inoffensifs semble s'effondrer. Par le biais de ce postulat, j'invite donc la Municipalité à :

- Étudier la possibilité de déplacer la scène de la drogue hors du centre-ville, dans un endroit qui impose le moins possible aux gens qui prennent les transports publics une confrontation avec le trafic de drogue. Par le biais d'un déplacement des services pour les marginaux et toxicomanes dans un lieu moins centralisé
- Prendre des mesures pour dissuader le « tourisme de la toxicomanie », afin que nous prenions en charge les marginaux d'Yverdon et de la région, mais que nous ne soyons pas un pôle d'attraction pour les toxicomanes d'autres villes, cantons ou pays. Ceci pourrait inclure une réduction de l'offre ou des restrictions d'accès.
- Confier la sécurisation des lieux où les trafiquants de drogue ont pris racine dans notre Ville à une entreprise de sécurité privée avec des compétences spécifiques, et ce pour une période transitoire, afin de soulager la police et de tenir le terrain.

Alors, j'ai lu mon postulat tel qu'il figure, tel qu'il est exprimé. Est-ce que j'ai l'autorisation de le développer maintenant ou plus tard ? Je demande à Mme la Présidente, pour moi, c'est égal.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Oui, M. le Conseiller, vous pouvez.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Très bien. Entre le moment où j'ai écrit mon postulat et où je l'ai publié, et aujourd'hui, on a vu quelques changements effectués sur le terrain et donc, on peut dire que certaines choses ont commencé à être prises en compte. Je pense que certains points d'analyse sont convergents avec ce qui s'est fait dans le domaine de la sécurité publique. On a entendu d'ailleurs, qu'il y a une réflexion qui s'est faite pour éventuellement déplacer La Kipole, que la solution ne semble pas tout à fait satisfaisante aujourd'hui aux yeux de la Municipalité. Je pense que c'est bien si nous arrivons aux mêmes conclusions là-dessus, et qu'un nouveau lieu est actuellement cherché.

La grande question est de savoir si on doit le mettre absolument dans le centre-ville ou pas, à quelle distance du centre-ville. Quel est le centre-Ville ? Pour moi, le sens, c'est déjà de l'éloigner de la gare. Et on peut discuter sur quel est le bon endroit ou pas, mais l'éloigner, à un endroit, de la gare. J'avais proposé, l'année passée aussi, d'utiliser les mesures des restrictions de périmètre, les interdictions de périmètre, j'ai appris qu'elles sont actuellement pratiquées, parce que j'ai eu l'occasion de rencontrer des gens qui sont interdits de périmètre, pour une durée temporaire, pour avoir fumé de l'herbe du côté du Jardin Japonais. Donc, cela veut dire que ces restrictions existent. En tout cas, c'est ce qu'on m'a montré... hein ? Pas pour la fumée ? Ok... Je ne sais pas exactement. Donc en tout cas, si un fumeur d'herbe s'est fait appliquer une restriction de périmètre, il n'a plus le droit, il m'a montré, il a des documents, il n'a plus le droit d'aller sur la place de la gare,

apparemment, jusqu'au 15 septembre. Donc j'imagine que, mais ça, vous le verrez, ça, on peut le faire avec certains des dealers.

On a quand même une partie de ces dealers qu'on connaît bien. On a aussi les chefs des dealers qu'on voit dans la gare tenir le trafic depuis là-bas. Il y a quand même des gens qu'on peut imaginer pouvoir éloigner, au moins temporairement, pour diverses raisons. Peut-être avec un peu d'imagination.

Dissuader le tourisme de la toxicomanie. Je vois déjà qu'à la Kipole, je viens d'apprendre que finalement, les dealers ne sont plus bienvenus dans certaines structures d'accès, depuis cette semaine. C'est déjà un changement. Cela veut dire qu'on peut restreindre les accès et ça, je sais que cela se faisait déjà à Zone Bleue.

Quant à la sécurisation, la façon de sécuriser, l'idée, c'est que vous savez, les policiers, j'ai discuté avec beaucoup de policiers, il y a des policiers qui ont 50 ans, qui ont 30 ans de rue, et ce ne sont pas les premiers qui ont envie de vraiment se battre contre des dealers tous les jours. C'est quand même un travail compliqué, surtout quand il y en a plusieurs dizaines. En plus, la mission de la police, c'est la police secours, c'est aussi d'être disponible pour des interventions. Et puis, engager des policiers, cela coûte cher et c'est long à former. L'idée de la sécurité privée, c'est comme ce qui vient d'être fait à Kipole. C'est parce que c'est relativement rapide, c'est complémentaire, et cela permet, aujourd'hui, d'apporter une solution qui complète l'offre de la police pour tenir un endroit. Parce qu'il s'agit bien de vraiment tenir le terrain.

Maintenant, aujourd'hui, je pense que ce Conseil communal, nos autorités politiques, tous, nous devons montrer aux Yverdonnois que nous nous préoccupons du problème, que nous apportons des réponses. Certains s'inquiètent de la violence qui a commencé, d'autres de la violence qui pourrait continuer ou dégénérer, ou que certains auraient tendance à vouloir régler les choses eux-mêmes. Je pense que si on veut éviter cela aujourd'hui, il faut montrer qu'on écoute et qu'on est prêt à apporter des réponses et à comprendre. Et aujourd'hui, ce qui est sûr, c'est que les mêmes causes produisent toujours les mêmes conséquences.

Donc, on ne peut pas, depuis l'année passée, se dire qu'on est arrivé avec certaines solutions ou, depuis toutes ces années, ou depuis la motion Venizelos de 2018, toute la situation de la drogue dans le Canton n'a fait que se dégrader de pire en pire. Donc, on ne peut pas continuer avec les mêmes recettes aux mêmes problèmes. Il y a forcément des choses qu'aujourd'hui on doit changer, il y a des approches qu'on doit changer. Et il faut absolument qu'on évite que notre Ville soit un pôle d'attraction. Voilà.

**Mme la Conseillère Aïsha OUTEMZABET :**

Je vais maintenant adresser ce postulat point par point pour expliquer en quoi il ne répond absolument pas à la problématique actuelle. Tout d'abord, en lien avec le déplacement des services, un des points importants de la politique de réduction des risques, c'est de maintenir le contact avec les consommateurs et les consommatrices pour qu'on puisse leur offrir un suivi médical et social. Si ces services sont déplacés hors du centre, comme le propose M. RAMCHURN, il est probable qu'un grand nombre de consommateurs ne les fréquenteront plus, ce qui rendra difficile le suivi et la gestion du phénomène.

Tous les comportements qui sont liés à la consommation de drogue, comme le deal de rue ou les risques de violence, ne vont pas simplement disparaître en éloignant les consommateurs et consommatrices du centre-Ville. De plus, en éloignant les usagers et usagères des dispositifs de réduction des risques, tels que l'accès au matériel stérile, les conseils médicaux, etc., on risque une augmentation des comportements dangereux, comme l'usage de matériel non sécurisé, qui peut conduire à une propagation des maladies telles que l'hépatite C ou le VIH, comme le disait ma collègue Maria. Donc cela constitue une menace non seulement pour les consommateurs et consommatrices, mais aussi pour la santé publique.

En lien avec la réduction de l'offre, il est essentiel de comprendre que l'idée d'un « tourisme de la toxicomanie » n'existe pas. Les personnes dépendantes aux drogues ne se déplacent pas

massivement d'une ville à une autre simplement pour accéder à des services de réduction des risques. On revient toujours au même constat : si on restreint les services disponibles, qui ne sont déjà pas suffisants, cela risque d'accentuer les problèmes dans l'espace public. On ne fera que repousser les consommateurs dans l'ombre sans résoudre le problème.

Au lieu de restreindre les services, il serait plus judicieux d'élargir l'offre, notamment en ouvrant un centre de consommation sécurisé. Toutes les personnes concernées par la consommation de drogue à Yverdon ne fréquentent pas les lieux comme Zone Bleue. En créant un centre de consommation, un plus grand nombre d'usagers serait attiré par un espace sécurisé, ce qui leur permettrait d'être en contact régulier avec des professionnels spécialisés en addiction. Cela pourrait également désengorger les rues du centre-Ville et offrir un environnement plus sûr pour les usagers ainsi que pour les citoyens et citoyennes.

Pour finir, dans le postulat de M. RAMCHURN, confier la sécurité des espaces publics à des entreprises privées est proposé pour, je cite, « soulager la police ». Mais en fait, les agents de sécurité privés, contrairement à la police, n'ont pas les pouvoirs légaux pour intervenir de manière décisive dans des situations liées aux deals de rue ou à la consommation de drogue. Leurs capacités d'intervention sont limitées : ils n'ont pas le droit de procéder à des arrestations, de confisquer des drogues ou d'enquêter sur des activités criminelles. Donc, en cas de situations complexes ou violentes, ils doivent obligatoirement faire appel à la police, ce qui ne la soulage donc pas. De plus, les agents de sécurité privés ne sont pas formés pour gérer les problématiques liées à la toxicomanie. Ils sont face à une population fragilisée, qui présente parfois des comportements imprévisibles voire agressifs et qui nécessite une approche spécifique en termes de dialogue, de désescalade et de soutien social.

Ce sont donc pour ces raisons que les Vert·e·s et solidaires refuseront le postulat de M. RAMCHURN.

#### **M. le Conseiller David RYCHNER :**

Comme nous pouvons le constater, toutes et tous ici présents, tout parti confondu, nous souhaitons une Ville exempte de trafic de drogue, de consommation de stupéfiants et de ses effets délétères. Malgré une volonté commune de voir la situation s'améliorer, certaines propositions faites dans ce postulat pourraient amener à une dégradation de la situation plutôt qu'à une amélioration.

La première proposition, que j'appellerai « loin des yeux, loin du cœur », vise à déplacer la scène de la drogue dans un endroit moins centralisé. Un transfert n'est pas une éradication. Rendre moins visible ne résout rien. Cela ne fera qu'affecter les zones périphériques, moins préparées pour gérer ces défis et avec pour effet de rendre les interventions policières peut-être plus complexes et plus étendues géographiquement. L'éloignement des services pour les personnes dépendantes aggrave la marginalisation et la stigmatisation sociale. Avec un accès plus difficile aux services de réduction des risques, une augmentation des comportements à risque, ainsi qu'une aggravation des cas d'overdoses et de maladies infectieuses, est à prévoir. Dans les villes où la scène de la drogue a été déplacée, la violence, tout comme les problèmes de santé liés à la consommation, ont d'ailleurs augmenté.

La mise en place de restrictions d'accès aux non Yverdonnois à une offre sociale ou médicale est pour nous clairement inenvisageable. Tout un chacun doit pouvoir être pris en charge là où il se trouve. Les conséquences d'un tel choix peuvent s'avérer dramatiques.

La dernière proposition soulève des questions éthiques et pratiques. La privatisation de certaines fonctions de sécurité pourrait aggraver les tensions, et même si ces entreprises sont formées à gérer des situations de violence, elles ne sont en général pas outillées pour répondre aux spécificités liées à la drogue. Et comme l'a souligné ma préopinante, elles n'ont pas la capacité légale à répondre aux problèmes.

En bref, ce postulat vise à apporter des réponses à un problème qui nous préoccupe toutes et tous, mais il apporte des réponses inadaptées, et pire, des réponses qui risquent d'aggraver le problème.

Le groupe PS-POP vous propose donc de rejeter ce postulat et ces propositions.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Avant d'être interrompu dans mon intervention tout à l'heure, je disais donc qu'une fois de plus, le Conseiller RAMCHURN propose des solutions simplistes, populistes et irréalisables. Je profite au passage pour déclarer mes intérêts. Je suis président fondateur du centre Zone Bleue, ouvert en 1997, lequel a pour mission la réduction des risques, l'un des quatre piliers de lutte contre la drogue définis par la Confédération.

L'implantation de ce centre d'accueil avait été bien réfléchi à l'époque : il fallait qu'il soit situé au centre-Ville, proche des lieux fréquentés par les futurs usagers. Les deux autres centres de Morges et Vevey, ouverts à la même époque, remplissent aussi ce critère d'accessibilité. Les 20 premières années d'exploitation de notre centre se sont écoulées sans incident majeur. Peu à peu, les habitudes de consommation ont changé : mélange de drogue, médicaments et alcool ont engendré des cocktails explosifs, avec pour conséquence une agressivité et une violence accrues. L'arrivée du crack, comme il a été dit tout à l'heure, a encore contribué à augmenter les comportements violents.

Sans attendre les conseils du Conseiller spécialiste RAMCHURN, et face à ce phénomène, une société de sécurité privée a été engagée en 2022, avec l'appui des communes, pour prévenir et sanctionner les faits de violence à l'extérieur du centre.

Vous proposez, M. le Conseiller, de déplacer la scène de la drogue hors de la Ville. Plus facile à dire qu'à réaliser. Je ne connais aucune ville située dans un pays démocratique qui a réussi cette opération. Seule parenthèse récente : les JO de Paris, qui ont réussi à faire place nette pendant deux mois grâce au concours de milliers de forces de police. Mais c'est, hélas, un constat universel : les centres urbains, même modestes comme le nôtre, ont toujours attiré et attireront toujours les personnes marginales.

Pour ce qui concerne les dealers, je suis évidemment favorable à toute mesure permettant de nous en débarrasser : harcèlement de ces individus avec contrôles quotidiens par la police, interpellations, pose de nouvelles caméras, et dans ce sens, je soutiendrai tout à l'heure la résolution que le Conseiller ROQUIER proposera suite à son interpellation. Nous ne devons avoir aucune forme de complaisance à l'égard des dealers qui créent un climat d'insécurité pour nos concitoyens.

Concernant votre souhait de dissuader le « tourisme de la toxicomanie », là aussi, c'est un vœu pieux. S'agissant d'une population marginale, la domiciliation légale ne signifie pas grand-chose pour eux et nous observons en effet que les consommateurs de drogue hors région viennent à Yverdon, et inversement, des Nord-vaudois ont été vus à Lausanne. Toutefois, nos observations sur le terrain et nos entretiens avec les consommateurs yverdonnois - je vais aussi parfois les rencontrer - cela ne concerne que peu d'individus. La liberté de déplacement étant garantie par la Constitution, la police n'a pas les moyens de les expulser du territoire communal.

Pour le troisième point de votre postulat, concernant la surveillance de l'espace public par une société privée de sécurité, la Municipalité a clairement répondu dans son communiqué. Je n'y reviendrai pas.

En conclusion, le groupe des Vert'libéraux vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de refuser le postulat « Y a qu'à, faut qu'on... » du Conseiller RAMCHURN et de le renvoyer sur un terrain qu'il affectionne : les réseaux sociaux.

Je n'aimerais pas terminer cette intervention sans exprimer mon soutien et ma reconnaissance aux policiers, travailleurs sociaux, soignants, qui, tous, dans leur domaine, accomplissent un travail difficile, peu gratifiant, et qui, malheureusement, sont exposés à des critiques, voire des insultes inadmissibles lorsqu'elles sont formulées par un élu communal. Merci.

**Mme la Conseillère Apolline CARRARD :**

La proposition du postulant est intéressante et nous pourrions adhérer aux points 1 et 2. En revanche, le point 3, qui demande de confier la sécurisation des lieux à une milice privée, nous pose problème. Nous ne voyons pas dans quel cadre légal cela pourrait se mettre en place. Si le postulant retirait ce point, peut-être que plusieurs d'entre nous pourraient adhérer à son postulat, ou le postulant pourrait alors modifier son point 3 et demander plutôt un renfort des forces de l'ordre, au lieu de confier la sécurisation à des tiers privés. Si le texte ne change pas, le groupe PLR restera très partagé sur la question et ne soutiendra pas forcément ce postulat. À titre personnel, je trouve que les deux premiers points sont pertinents et proposent des choses qui, à mon sens, n'ont pas encore été testées dans notre Ville. Raison pour laquelle j'accepterais de renvoyer ce postulat à la Municipalité, à titre personnel, malgré le point 3 que je juge, malgré tout, difficilement applicable. Merci.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Tout d'abord, je trouve que ce qui n'enrichit pas vraiment ce débat, c'est finalement que beaucoup de gens se cristallisent sur ma personne, et c'est finalement dommage. Nous sommes ici pour répondre à la question de la drogue et une partie de ce Conseil communal a une telle haine de ma personne que, si demain je viens me battre sur un problème de pédophilie, ils auront besoin d'être contre, ils ont besoin d'être contre ce que je dis, avant même de débattre du fond. Cela perturbe finalement l'intérêt même, et ce n'est pas dans l'intérêt de cette Ville, tout comme ce n'est pas dans l'intérêt, les querelles de partis ne sont pas dans l'intérêt de cette Ville non plus, et très souvent, on prend des positions pour ne pas être d'accord avec tel parti. Et là, finalement, le débat se crispe simplement sur ma personne et je trouve que ce n'est pas une bonne réponse. Ce n'est pas très respectueux des citoyens de la Ville, qui eux attendent des réponses.

Maintenant, concernant la proposition du PLR de modification du point 3. Moi, le point 3, dans un sens, je pourrais le modifier, mais pas exactement de la même façon. C'est-à-dire que je pourrais dire que je laisse à la Municipalité comment elle veut répondre à ce besoin sécuritaire. On l'a vu aujourd'hui : de la sécurité privée est utilisée à Zone Bleue et la sécurité privée est désormais utilisée à la Kipole, et c'était une bonne chose. J'ai vu que cela a changé la situation. Cela permet aussi d'y aller un peu plus en sécurité, de savoir qu'il y a en permanence quelqu'un qui assure la sécurité à cet endroit-là, où il y a quand même des gens un petit peu dangereux. Cela permet de retourner vers les toilettes, c'est bien. Je ne vois pas qu'on puisse demander à un policier d'être présent à un endroit fixe, parce que les policiers doivent répondre à des missions variables, ils ne sont pas des agents de sécurité, et ils n'ont pas franchement envie de faire ça. Ce n'est pas toujours un boulot très gratifiant, et cela compromettrait les autres missions de police secours.

Mais ça, je laisse cela au ressort, peut-être, du Département de M. WEILER, parce que je sais, moi, j'ai travaillé très longtemps, la moitié de ma vie, dans la sécurité, dans des endroits où on avait des collaborations entre police et sécurité qui se passaient très bien, avec des périmètres définis, et ce genre d'interactions, elles existent déjà. Il ne faut pas commencer à se dire qu'on est face à une milice. Nous sommes face à quelque chose que l'on fait déjà beaucoup.

Quant à la question de savoir les pouvoirs qui peuvent être faits pour les interventions pour la sécurité privée, je vais vous expliquer quelque chose que beaucoup de gens semblent ignorer l'article 218 du Code de procédure pénale, sur l'arrestation par des particuliers. Lorsque l'aide de la police ne peut pas être obtenue à temps, un particulier a le droit d'arrêter provisoirement une personne dans les cas suivants : il a surpris cette personne en flagrant délit de crime ou de délit, ou il l'a interceptée immédiatement après un tel acte. La population a été appelée à prêter son concours à la recherche de cette personne, c'est le point B. Lors d'une arrestation, les particuliers peuvent recourir à la force, que dans les limites fixées à l'article 200, qui parle de proportionnalité. La personne arrêtée est remise à la police dès que possible. Ce qui veut dire que n'importe quel citoyen est en mesure d'arrêter quelqu'un. En fait, un dealer qui fait une transaction commet un délit et n'importe quel citoyen yverdonnois pourrait décider d'interpeller cette personne et de la remettre à la police.

Alors, évidemment qu'une agence de sécurité peut le faire, puisque le droit suisse permet à vous

et à moi d'arrêter un dealer qui vend de la drogue au moment où il a été vu faire une transaction. Ou comme moi, celui qui m'a attaqué ce week-end, je voyais qu'il avait sa bouche pleine de boulettes ; j'aurais pu, au FestYmalt, lui faire une clé de bras, l'immobiliser, et le remettre à la police. Cela aurait été quelque chose que, comme citoyen, j'aurais pu faire. Et si ce Conseil communal ne veut pas vraiment apporter de règles ou que la politique n'apporte pas de règles, il va sans dire que ce sont les citoyens qui mettront en place ce genre de mesures eux-mêmes. Cela se fera comme ça, car finalement, les gens ont un besoin de sécurité. Et si on ne sait pas leur apporter autrement, ils iront l'organiser eux-mêmes. Mais c'est aussi quelque chose qui, dans un sens, est dans la tradition suisse. Nous sommes un pays où nous sommes des politiciens de milice, des soldats de milice, des pompiers de milice. Alors peut-être que, si on peut épauler la police aussi, ce n'est pas forcément contre nos traditions. Voilà.

M. DALL'AGLIO, maintenant, parle de solution simpliste. Bon, là, j'y vois un petit peu une forme de « terrorisme intellectuel », sachant qu'il est le président de Zone Bleue. Même avec tous les efforts que fait Zone Bleue, ils se donnent beaucoup de peine, mais ils en ont, mais ils ont aussi créé cet incubateur, qui aujourd'hui est problématique. Alors, je comprends qu'il défende la politique donc qu'il préside, mais aujourd'hui, on doit aussi voir un peu plus loin. C'est pour ça que j'invite d'ailleurs M. DALL'AGLIO à aller voir ailleurs, puisqu'il croit que toutes les villes ont une scène de la drogue comme Yverdon, Lausanne ou Vevey. Non. Vous allez en Suisse allemande, vous ne voyez pas ça. Vous allez à Berne, ils ont casé cela dans la Reitschule. Je me souviens d'une intervention que j'avais faite sur Sports 5 où j'avais peut-être posé, à M. DESSEMONTET, s'il pensait faire de Sports 5 une Reitschule yverdonnoise. Il avait dit : « Ah, peut-être qu'on devrait y penser ». Peut-être que finalement, c'était une bonne idée, je ne sais pas. Mais en tout cas, le fait est qu'ils ont casé les choses dans la Reitschule à Berne, cela canalise quand même les problèmes. Cela reste centré, mais au moins, les gens ne se font pas harceler en allant prendre le train et on ne voit pas ce que l'on voit ici chez nous.

#### **M. le Municipal Christian WEILER :**

Je vais vous prendre un petit peu de temps et vous remercie déjà de votre attention. La Municipalité a souhaité répondre à votre postulat, M. le Conseiller, tant sur son contenu que sur la forme, et sur la manière dont vous l'avez amené. La Municipalité est évidemment très inquiète face à l'augmentation rapide de la problématique des dépendances aux drogues et agit depuis des années contre ce fléau, dans le cadre de la politique nationale des quatre piliers. Nous la connaissons tous : la prévention, la thérapie, la réduction des risques et, finalement, la répression.

Nous traversons une crise, on l'a dit et répété, en lien avec une augmentation massive et relativement soudaine des consommateurs et des dealers. Cette émergence est consécutive à l'apparition de nouvelles drogues de synthèse, très addictives et peu onéreuses. Comme cela a été dit, cette crise est par ailleurs existante dans de nombreuses villes en Suisse, Zurich, par exemple, M. le Conseiller, est également très touchée, comme quoi la Suisse allemande a également ses difficultés. Et cela met à mal les quatre piliers.

Pour y faire face, la Municipalité a pris des mesures depuis plusieurs semaines. Nous avons été interpellés par quoi ? D'abord par les retours de nos collaborateurs de terrain de la PNV, du JECOS et des services d'entretien de la Ville, qui sont et qui ont été confrontés à cette ville. Par le partage d'informations avec les acteurs du terrain tels que Zone Bleue, une très bonne collaboration est en place avec Zone Bleue, le JECOS et la police. Par nos indicateurs d'événements, qui marquent une augmentation des incivilités, vols, dépréciation, je le dis de manière très claire : toute violence est inacceptable, d'où qu'elle vienne et est poursuivie, c'est une priorité. Nous avons actuellement une très légère, et je dis bien très légère, augmentation. Des indicateurs de violence marquent une très légère augmentation cette année, en lien avec des incidents entre toxicomanes, entre dealers, et entre dealers et consommateurs. La violence fait malheureusement partie de l'enfer de la drogue, et je répète qu'elle n'est pas acceptable, même quand cela se passe entre des personnes qui sont aussi vulnérables.

Nous sommes aussi interpellés par le suivi de la consommation de produits stupéfiants dans les eaux usées de notre Ville. Mesdames et Messieurs, malheureusement, notre Ville est en haut des

tablettes des villes suisses pour la consommation de cocaïne, notamment.

Enfin, nous sommes très sensibles aux plaintes des habitants de la Ville, que nous remercions de nous faire part de leurs problèmes, de leurs souhaits et de leurs propositions.

Pour faire face à cette crise, la Municipalité a agi concrètement. D'abord en activant sa cellule de crise : la CECRI est active. Elle réunit les secteurs et acteurs de la Ville concernés par cette problématique. Cette cellule est sous la responsabilité directe de notre Syndic, et elle se réunit très régulièrement. Elle dispose d'une capacité d'action directe. Nous avons également renforcé le dispositif sécuritaire et de prévention dans le secteur du centre-ville, avec une augmentation de la présence de la police de proximité. Une attention particulière est portée à nos patrouilles de la PNV lorsqu'elles ne sont pas en intervention. Cela se traduit par une augmentation des heures de présence de 44 % sur le centre-ville, et 76 % d'augmentation du nombre de policiers qui sont maintenant engagés sur ce terrain. Nous faisons des actions concrètes pour essayer de pacifier cet espace. Les contrôles ayant donné lieu à des résultats positifs ont augmenté de plus de 30 %. L'augmentation du crack est malheureusement confirmée, et nous enregistrons 267 % d'augmentation des saisies. Tous les jours, nous saisissons du crack auprès des dealers.

Les collaborations avec la police cantonale ont permis de remonter des filières avec des saisies qui se montent en dizaines de kilos. Les procédures étant en cours, il n'y a pas de communication possible, nous ne pouvons pas communiquer sur ces éléments. Nous avons renforcé la sécurité de nos collaborateurs dans les espaces privés de la Kipole et de Zone Bleue. On a renforcé la sécurité de nos collaborateurs par des agents de sécurité internes sur des territoires privés définis. Nous avons fermé au grand public l'accès aux toilettes de l'ancien kiosque pour des raisons sanitaires évidentes, de sécurité et d'entretien. Nous avons pris l'option de les laisser disponibles pour les bénéficiaires de la Kipole et pour éviter les déjections dans l'espace public et un report du problème dans les cafés et restaurants du centre-ville. Nous avons pris la décision - et cela, je vous le livre pour la première fois - de transférer le plus rapidement possible l'accompagnement des personnes en rupture sociale dans un autre endroit que Kipole actuellement. Le fait d'avoir les personnes marginales, les toxicomanes et les dealers sur un même espace n'est pas gérable. Nous avons obtenu que l'ensemble des polices des villes de notre Canton demande la mise en place d'une Task Force cantonale représentant les quatre piliers, pour vous répondre, M. le Conseiller WICKI, cette demande formelle de toutes les villes du Canton est faite maintenant de manière formelle et sera présentée à notre Conseil d'État tout prochainement.

Enfin, nous élaborons une stratégie coordonnée d'action à court, moyen et long terme pour notre Ville. Dans ce contexte, la Municipalité peut répondre de manière suivante à vos invitations à étudier, M. le Conseiller. Comme dit précédemment, nous allons déplacer l'accompagnement des personnes en rupture sociale, en l'occurrence des personnes marginales, dans un autre endroit que Kipole. Nous étudions actuellement plusieurs pistes, ceci dans le cadre d'une politique et stratégie publique. Déménager n'importe comment rapidement n'a pas de sens. On essaie de trouver du sens dans les solutions que l'on pourra proposer.

Déplacer le deal de rue et ses conséquences hors du centre-ville, cela a été dit, c'est un vœu pieux que nous partageons, M. le Conseiller. Mais, sachant qu'une grande majorité des acteurs de la consommation, dealers et consommateurs, utilisent justement les transports publics, nous sommes un nœud de train qui fait que nous sommes très attractifs pour cela, et bien effectivement, la gare reste un élément attractif. Nous travaillons fort sur la gare.

Comme l'a dit mon collègue RUCHET, la localisation de Zone Bleue et du JECOS est un de nos sujets de réflexion actuels. En mettant une pression plus forte dans la zone de la gare, nous avons travaillé sur la zone de la gare et avons constaté une diminution du nombre de vendeurs à la gare, vraiment dans la zone de la gare. Nous avons assisté à un déplacement sur l'espace du kiosque à musique, dans la zone de Kipole. Si maintenant on met la même pression sur cet espace, la probabilité d'un déplacement vers le centre-ville est à considérer.

Vous souhaitez que nous ne prenions en charge que les toxicomanes et marginaux d'Yverdon et sa région. Il conviendrait d'abord de mettre ce que veut dire par « région » ? Ensuite, nous ne disposons pas de frontières aux portes de la Ville interdisant l'entrée sur notre territoire. Nous ne

pouvons pas expulser de notre Ville les personnes que nous ne souhaiterions pas accueillir. Les délits ne s'arrêtent pas aux frontières communales, comme vous le savez.

Mais pour vous rassurer, les services d'aide sociale sont bien évidemment réservés aux personnes domiciliées dans notre Ville. Toutefois, comme cela a été dit, des personnes sans domicile fixe, auxquelles nous sommes confrontés de plus en plus souvent. Zone Bleue est une institution soutenue par le Canton. Refuser un accompagnement ne ferait probablement pas partir la personne de la Ville, mais reporterait encore une fois le problème sur l'espace public.

Pour être moins attractif, vous avez, M. le Conseiller, vous aussi un rôle à jouer. Le harcèlement médiatique dont vous faites preuve au quotidien est une publicité considérablement attractive de notre Ville pour les toxicomanes et les dealers. Vous avez probablement une part — et je dis bien une part — de responsabilité dans l'accroissement du phénomène de la toxicomanie de rue à Yverdon-les-Bains et sa région. En martelant, jour après jour, que notre Ville est un eldorado pour les dealers et les toxicomanes, où l'on coiffe même gratuitement les dealers et toxicomanes, vous participez à l'attractivité négative de notre Ville. Pour information, le projet de coiffure solidaire est réservé aux personnes marginales, et non aux toxicomanes et aux dealers. Vous avez choisi de pointer la problématique, M. le Conseiller, du deal de rue, en omettant de côté les aspects des drogues dites festives, qui sont pourtant le risque majeur d'une primo-consommation pour nos jeunes. C'est dans ce cadre de fêtes qu'un bon nombre de jeunes se font tenter par des consommations qui peuvent rapidement les conduire à des dépendances fortes, avec leur lot de conséquences psychiques et sociales. La Municipalité et ses partenaires souhaitent s'attaquer à tous les réseaux de vente de produits stupéfiants, même s'ils sont cachés.

Enfin, votre proposition de céder à la mission régaliennne illégale de la sécurisation de la Ville à des milices privées est une provocation de plus, car elle est totalement, on l'a dit, illégale et inapplicable dans un État de droit. Seuls des espaces privés peuvent être sécurisés avec des compétences comme cela a été dit justement, avec des compétences très limitées.

Cela va dans la droite ligne, M. le Conseiller, de vos accusations d'incompétence sur notre chef de service de la sécurité publique, à qui la Municipalité tient ici à réitérer sa totale confiance et son soutien. M. le Conseiller, le besoin d'exister fait partie de chacun d'entre nous. On peut exister, se réaliser de très nombreuses manières. Vous avez probablement choisi d'exister par la provocation et le conflit, et de mettre systématiquement - et vous l'avez dit - de l'huile sur le feu, sur un feu qui existe bel et bien, et cela, M. le Conseiller, vous avez raison. Mais nous en sommes parfaitement conscients, et nous aussi on est sur le terrain, avec des centaines d'heures de nos collaborateurs. Je crois que nous avons bien compris que vous souhaitez régler les problèmes par la force, par la contrainte, par la confrontation, par l'obligation. Eh bien, M. le Conseiller, la Municipalité se doit d'agir dans le cadre des quatre piliers et des lois. Ce qui est parfois un carcan limitatif, long et contraignant, je vous le concède, mais c'est un carcan qui est respectueux des droits fondamentaux des êtres humains auxquels nous sommes soumis. Il n'y a pas de solution simple à des problèmes complexes de société. Il faut renforcer nos quatre piliers pour avoir une action concrète sur ce fléau. Et oui, cela va prendre du temps et cela va coûter de l'argent.

Enfin, M. le Conseiller, pour livrer à votre réflexion un proverbe que l'on attribue à des Chinois, je me permettrai de vous dire que c'est quand un moustique se pose sur une partie intime que vous comprenez qu'on ne peut pas tout régler par la violence. Merci pour votre attention.

**M. le Conseiller Mathias ORTEGA :**

Oui, merci. Alors, je réponds ici à M. RAMCHURN. Vous indiquez que nos groupes politiques avaient tendance à rejeter vos propositions, même quand elles seraient bien fondées. On a entamé cette séance avec un postulat déposé par vous-même, qui a été accepté par ce Conseil. Donc, quand vous faites des propositions pertinentes, cela ne crispe pas, notamment quand ça répond de manière adéquate à un problème, et quand vous ne cherchez pas à faire de la polémique pour le principe de faire de la polémique, ce qui n'arrive malheureusement que rarement. Peut-être devriez-vous, vous-même accorder un peu moins d'attention à votre propre personne pour vous concentrer sur le fond.

Au niveau de la sécurité privée, pour revenir à votre postulat, j'ai l'impression que je ne comprends pas l'idée d'intégrer un acteur à un réseau qui existe déjà, plutôt que de renforcer sachant qu'on va devoir mettre davantage de moyens, autant les mettre dans des acteurs qui existent déjà, qui ont déjà contact avec les personnes concernées et qui ont une réalité de terrain.

Et finalement, vous avez également insisté sur le fait qu'il est extrêmement simple de consommer du crack et ensuite vous proposez de faire partir le deal du centre-Ville. Votre demande va donc disperser la vente de cette substance - vite achetée, vite consommée - d'un espace central identifié par les acteurs de terrain, dans plusieurs pôles périphériques qui vont se créer ensuite, sans que nous puissions savoir où. Je ne vois pas comment on peut faire cette demande et la considérer comme une réponse appropriée à la situation. Son seul effet étant du coup de faire subir aux habitants des quartiers périphériques les problèmes actuellement cantonnés au centre-Ville, et d'augmenter le nombre de personnes qui pourraient tenter de consommer du crack. Merci.

#### **M. le Conseiller Bladimir MENESES :**

L'addiction et toute la problématique qui l'entoure est très complexe et mérite un traitement sérieux et responsable de la part des élus. Elle requiert aussi une pédagogie, afin que la population comprenne les enjeux globaux, et surtout que notre jeunesse soit préservée par une efficace politique de prévention.

Chères et chers collègues, ne tombons pas dans la provocation, ne tombons pas dans le piège simpliste de l'instrumentalisation raciste, qui jette la faute sur les marginaux et sur les migrants. Ne cédon pas à l'appel à la haine, car cela met en danger le vivre-ensemble, le projet d'accord démocratique collectif, le contrat social même, et submerge notre Ville dans un climat délétère. Le problème est d'une grande complexité et nécessite une réponse complexe. Le but ne doit pas être de faire un maximum de clics sur les réseaux sociaux avec des mesures cosmétiques, mais bien d'avoir des solutions efficaces à long terme.

Confier la sécurisation des lieux à une entreprise de sécurité privée avec des compétences spécifiques ? Non. Avoir une vision sécuritaire face à un problème de santé publique, c'est faire fausse route, surtout si cela est fait par une entreprise privée dans un clair modèle néolibéral.

Pour finir, et cela me concerne personnellement, je suis né en Colombie, un pays qui a souffert et souffre encore de la violence politique alimentée par le trafic de drogues et particulièrement par celui de la cocaïne. Pendant plus de 40 ans, l'État colombien, en alliance avec des gouvernements des pays du Nord global, principalement celui des États-Unis, ont voulu réprimer la production de cocaïne sans offrir d'alternatives réelles aux paysans pauvres qui cultivent la feuille de coca comme moyen de subsistance. Cela a été un échec : des milliers de morts, près de 10'000'000 de victimes et un problème qui n'a pas encore été résolu.

Toute proportion gardée, voilà ce qui résulte d'une approche erronée, quand on cherche à résoudre un problème complexe. Un regard borné peut conduire à une catastrophe humaine de conséquences indéterminées. Pour ces raisons, je voterai contre le postulat de M. RAMCHURN, et je vous invite, chers et chères collègues, à faire de même.

#### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je vais juste préciser la question du point 3, finalement c'est le point d'achoppement et peut-être que beaucoup de gens bloquent sur cette question. Pour moi, l'idée d'avoir de la sécurité privée n'est pas quelque chose de tabou. J'y ai travaillé longtemps et en fait, on fait déjà ça à de nombreux endroits, le quartier du Flon a de la sécurité privée. Il y a de nombreux quartiers en Suisse où il y a des zones publiques où on a des agents privés qui permettent d'avoir une présence simplement. On ne peut pas avoir des policiers partout, c'est long de recruter des policiers. D'ailleurs, les policiers sont peut-être trop formés et trop compétents, pour simplement être cantonnés à une mission, de rester statiques à un endroit. Dans nos prisons aussi, on a d'autres gens, mais pas des policiers, on a d'autres formations. On a aussi de la sécurité privée qui, d'ailleurs, épaulé les agents pénitentiaires. On l'a fait dans les rues d'Yverdon à une époque avec la société Transeco et on a eu toute une période où, quand on avait beaucoup de violence dans les rues d'Yverdon, c'était les

commerçants qui avaient financé des agents de sécurité privée pendant le week-end.

Donc, pour moi, ce n'est pas quelque chose d'absolument tabou, mais je sais que le département de la sécurité publique sait aussi faire ces collaborations. Aujourd'hui, ça se fait déjà à la Kipole ou à Zone bleue et si besoin, si besoin, ils le font.

Donc je propose finalement, par simplicité, on peut supprimer ce point 3 et puis de toute façon, c'est quelque chose que, si vraiment il y a besoin ou s'il y a une réponse, c'est quelque chose qui pourra revenir d'une autre manière, peut-être. Mais ce qui est important en tout cas, c'est de savoir occuper le terrain, savoir occuper certaines places et d'avoir une présence. On l'a vu, là, un agent de sécurité à Kipole, eh bien c'est depuis hier, et ça change quand même beaucoup les choses. Voilà.

Voilà. Donc sinon, je tiens à présenter mes excuses à tout le monde ici et à toute la Ville pour avoir causé l'augmentation de la consommation de drogue et la présence des dealers à Yverdon, puisque je suis responsable en partie de cela. Je vous présente à tous mes excuses. Voilà. Merci.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Merci, M. le Conseiller. Vous confirmez donc retirer le point 3 de votre postulat ? Parfait. Vous voyez à l'écran le postulat, points 1 et 2 qui s'affichent.

**Vote s/postulat**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO24.08PO est refusé par 50 non, 16 oui et 8 abstentions.

**17. INTERPELLATIONS,  
SIMPLES QUESTIONS  
ET VŒUX**

17.1

**Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Le deal de rue et les attaques de femmes par les gangs de trafiquants)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Les conditions étant remplies, M. RAMCHURN vous avez la parole.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Durant les mois où j'étais présent à Yverdon, se sont succédé plusieurs agressions de femmes à différents niveaux de violence, avec ou sans vol, avec ou sans agressions sexuelles. À cela s'ajoutent différentes formes de harcèlement ou de sifflements et ce, aux abords du Jardin japonais, à la Coop Pronto, dans la ruelle de la gare, près du Crédit Suisse, sur le parking ou près de la Kipole. Tous ces harcèlements proviennent généralement des dealers présumés de la mafia nigériane. Ce matin encore, une femme a témoigné comment elle est ressortie tremblante et terrorisée après un simple passage à la Coop Pronto un soir de la semaine passée.

Le 19 août, une violente agression avec violence a eu lieu sur la rue des Remparts. La victime est dans cette salle, et son téléphone a été localisé plusieurs fois au quartier général de la mafia nigériane présumée, rue de Genève 85.

Dans la nuit du 20 au 21 août, le lendemain, une agression très violente a eu lieu entre 1h et 2h du matin, dont je pensais qu'il était important de voir quelques images, mais la Présidente du Conseil communal a refusé ma demande. La police est arrivée après la fuite de la victime et, à ma connaissance, on n'avait pas encore reçu de plainte sur cette personne. Aujourd'hui, j'ai passé du temps à la Kipole, profitant d'une fenêtre de tir où la mafia nigériane était tenue à l'écart par la

présence policière et les agents de sécurité. J'ai pu m'entretenir avec des personnes, dont une jeune fille qui fréquente l'endroit et qui pense pouvoir identifier cette victime, qui, semblerait-il, n'aurait jamais porté plainte. Voilà.

Parmi les autres agressions de cet été, une jeune fille dans la vingtaine s'est également fait suivre à travers les ruelles de notre Ville. Elle a été attouchée, on lui a volé des objets avant qu'elle réussisse à prendre la fuite en simulant un appel. Cette victime a voulu par deux fois porter plainte et elle a été pas très bien reçue au poste de police. On lui a dit que si elle n'arrivait pas à les identifier précisément, ce n'était pas utile. Et puis elle qui était très blessée, déjà suite à ça, elle n'a pas voulu y retourner depuis. J'ai essayé de lui parler, mais elle ne veut plus parler de cette agression.

À cela, on a aussi toutes sortes de témoignages sur des cas de prostitution qui se passent pendant la nuit. Des jeunes filles accroc au crack qui sont proposées pour CHF 20.- la passe, voire même escortées par des dealers qui sont devenus des dealers-proxénètes, puisqu'ils escortent des filles prostituées. Et là, ça pose des problèmes presque de la traite humaine.

Beaucoup d'histoires me sont rapportées très souvent. En fait, je suis malgré moi devenu une sorte de réceptacle de beaucoup de témoignages de gens qui ne se sentent pas écoutés et qui ont subi différentes formes de violence dans notre Ville. Je ne vais pas vous imposer plus de récits ce soir, mais en résumé, nous avons aujourd'hui des lieux et des heures de notre Ville qui sont devenus vraiment risqués, en particulier pour les femmes, et à différents niveaux. Dans une ville qui se veut progressiste et qui avait mis en place tout un programme pour le harcèlement de rue, aujourd'hui ce harcèlement quotidien, ces sifflements aussi, ce n'est pas acceptable du tout. Quand on voit la manière comment les femmes sont sifflées en passant près du parking, la nuit ou le soir, non, ce n'est pas acceptable dans notre Ville.

Il y a quelques années, les dealers ne se comportaient pas du tout ainsi. Peut-être que c'est une nouvelle génération, peut-être qu'ils se croient désormais tellement bien chez eux ou qu'ils ont vraiment pris leurs marques, que d'autres habitudes se sont créées, mais il y a un vrai changement.

Donc j'interpelle la Municipalité afin d'obtenir des réponses sur les questions suivantes :

- Quelles actions vont être entreprises pour protéger ces jeunes filles toxicomanes et souvent SDF des griffes des dealers proxénètes de la mafia nigériane ?
- Existe-t-il un fichier des dealers de la mafia nigériane présumée, de nos dealers dans les rues, puisque ce sont toujours les mêmes avec leurs chefs bien identifiés à présent dans la gare ? Cela permettrait aux victimes d'identifier plus facilement leurs agresseurs. Moi-même, j'ai dû porter plainte encore hier pour des agressions récentes, et finalement, ils ne disposent pas de photos, donc j'ai dû prendre des photos de certains, ce qui en a énervé d'autres au passage, à chaque fois qu'on va faire des photos. Donc, si on avait des photos de ces 40 ou 50 personnes qui sont toujours les mêmes, ça simplifierait bien la tâche.
- Alors qu'une stratégie pour le harcèlement de rue a théoriquement été mise en place, on ne peut pas dire que les choses aillent mieux de ce point de vue-là. L'accueil des victimes est toujours problématique. La Municipalité en est-elle consciente et compte-t-elle agir ?

Voilà. Je n'avais pas transmis mes questions à l'avance et donc je suis tout à fait prêt à recevoir ces questions la prochaine fois.

**M. le Municipal Christian WEILER :**

Effectivement, on n'a pas reçu... Je voulais quand même donner quelques éléments, parce qu'ils sont probants, et on doit rassurer. Oui, on a des difficultés d'agression entre personnes toxicomanes, entre dealers et entre dealers et toxicomanes. Il y a des deals qui se passent mal et qui finissent avec des agressions, et des agressions qui sont des deux côtés, malheureusement. Je répète, toute violence doit être poursuivie et nous poursuivrons toute situation qui nous est

dénoncée. Dans le cas présent, nous n'avons pas de victime.

Je répète que nous avons un système où on peut annoncer le harcèlement de rue, la violence non judiciaire, de manière à pouvoir avoir un contact avec notre travailleur social de proximité. Nous avons engagé une personne psychologue et nous sommes en liaison avec les associations de victimes pour pouvoir les aider. Ça existe dans tous les restaurants, dans toutes les toilettes : vous avez le QR code, on peut nous téléphoner, on peut envoyer un mail, on peut passer. Donc ces possibilités existent, il faut les utiliser. Alors, si vous êtes un relais, Monsieur le Conseiller, faites-leur part de ces éléments et qu'ils viennent, que l'on puisse traiter les victimes et puis essayer d'attraper les coupables.

Maintenant, vous mettez en avant ces éléments de manière très forte. Cette année, nous avons 17 cas d'agressions qui nous ont été communiqués. Il y a bien sûr des agressions qui ne nous sont pas communiquées. 17 cas d'agression, c'est un chiffre similaire à l'année passée, ça dépasse d'une personne le chiffre que nous avons l'année passée. Ce chiffre est stable et était en diminution depuis l'ouverture de la PNV il y a 10 ans, mais c'est un chiffre qui est stable. Malheureusement, dans une Ville comme Yverdon, nous avons chaque année des agressions qui se produisent, malgré ce que l'on peut mettre en place et faire. Ça fait partie.

Sur les 17 agressions, 7 sont identifiées clairement sur les problématiques de drogue, les autres se partageant sur des problèmes d'alcool, de couple, d'altercation entre migrants ou des problèmes avec quelques hooligans que nous avons eus, heureusement très rarement.

Donc, on a une légère hausse. Vous devez être conscient que la police fait à peu près 10'000 interventions par année, dans le journal des événements, nous avons eu 108 bagarres dans lesquelles nous sommes intervenus. 108 bagarres, dont 28 appels pour lésions corporelles d'origine diverse : bagarres, conflits de couple, alcool, hooligans, toxicomanie. Ce sont des éléments qui sont fréquents, ça fait malheureusement partie d'une Ville.

Si vous voulez vraiment savoir si la drogue reste un problème majeur, l'alcool en est un tout aussi important, malheureusement. Dans plus de 50 % des problèmes de bagarre entre couples, l'alcool est un élément probant dans le système que nous rencontrons.

Donc voilà, on doit lutter contre ces phénomènes. Si vous avez des personnes qui viennent le dénoncer, oui, on est volontiers preneurs, ce que j'ai pu voir - et malheureusement on a un secret professionnel qui nous tient à ne pas divulguer ce qu'on vient nous dire - mais je peux vous dire que parfois ce que l'on voit sur les réseaux sociaux et la déclaration qui nous est arrivée, quand je vois les deux, je me dis que ce n'est pas la même histoire. Donc voilà, il y a aussi une protection des gens qui ont besoin de s'exprimer, et ça fait partie du processus des victimes que de devoir s'exprimer et dire les choses. Parfois, il y a des choses qui sont difficiles à dire, qu'on ne veut pas forcément dire, et c'est compliqué.

Je répète, la police est là. Si des gens ne sont pas satisfaits des plaintes qu'ils ont pu formuler, qu'ils n'hésitent pas à m'interpeller, on fera en sorte que ça se passe mieux. Et puis, si vous voulez un traitement non judiciaire, vous avez accès directement au système de harcèlement qui est en place dans notre Ville et qui est à votre disposition.

Une fois que j'aurai pris connaissance de vos questions, je verrai, Monsieur le Conseiller, s'il y a lieu de compléter les propos que je vous ai tenus. Merci pour votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.2

**Une interpellation de M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH (Deal de rue : Stopper les amalgames)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller SAIAH, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. SAIAH vous avez la parole.

**M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :**

Aujourd'hui, la situation inquiétante liée au deal de rue ainsi que la situation de la drogue dans notre Ville, notamment aux abords de la Place d'Armes, du Jardin Japonais et de la gare d'Yverdon-les-Bains, inquiète sa population. Ce phénomène affecte non seulement le sentiment de sécurité des habitantes et des habitants, mais aussi la perception des personnes d'origine étrangère yverdonnoises. Les habitantes et habitants, commerçantes et commerçants ainsi que les usagères et usagers de ces espaces publics sont de plus en plus confrontés à des scènes de trafic de drogue en pleine journée, sous leurs yeux, ce qui suscite de fortes inquiétudes.

De plus, ces lieux étant fréquentés par une diversité de personnes, y compris des familles et des jeunes, il est impératif d'agir pour rétablir un climat serein pour toutes et tous, tout en protégeant les différentes personnes en état de vulnérabilité, y compris celles en situation de dépendance. La Municipalité travaille à rétablir ce climat et à trouver des solutions, et elle s'en est déjà expliquée devant ce Conseil.

Le deal a un autre effet pervers : ce sont les amalgames que le deal charrie avec lui. Sur les réseaux sociaux, on associe le deal de rue à la population étrangère. Cet amalgame a d'ailleurs déjà été relayé par des membres de ce Conseil. Or, la population étrangère d'Yverdon, qui représente la moitié d'entre elle, contribue de manière importante à faire de cette Ville, la Ville qu'on aime. Ce préjugé est grave et discrimine la population yverdonnoise d'origine étrangère.

La prévention reste un élément clé pour tenter d'enrayer ce phénomène à sa source. Cette situation exige une action qui attaquera directement les racines de ces discriminations racistes. C'est pourquoi je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité : dans le cadre de la nouvelle politique d'intégration de la Ville, comment envisagez-vous de renforcer la lutte contre le racisme et comment comptez-vous impliquer la population concernée pour identifier les mesures prioritaires ? Merci.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

En préambule, j'aimerais relever que la lutte contre le deal de rue ne relève pas de la politique d'intégration. La politique d'intégration de la Ville d'Yverdon-les-Bains met en œuvre des mesures, des prestations et des actions qui répondent, de manière locale, aux domaines et aux objectifs du programme cantonal d'intégration, décidé en concertation par des représentants des communes, des cantons et de la Confédération.

La politique d'intégration yverdonnoise vise notamment à favoriser le vivre ensemble et la participation des personnes étrangères, ainsi qu'une bonne circulation des informations auprès du public spécifique des personnes étrangères.

Dans ce cadre, différents projets sont déjà mis en œuvre, d'autres sont en cours de réflexion ou d'élaboration, notamment un projet de permanence sociale dans les quartiers, calqué sur la permanence Migr'info. En outre, des collaborations entre les secteurs intégration et quartiers et affaires sociales du JECOS sont possibles selon les besoins identifiés, notamment vis-à-vis des travailleurs sociaux de proximité qui œuvrent dans les quartiers, tant dans le domaine de la prévention que lors d'événements ponctuels.

**M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :**

M. le Municipal RUCHET, je vous remercie pour vos réponses et j'espère que les services de la Ville pourront accentuer leurs efforts dans le domaine. Ce soir, nous avons eu la démonstration, à plusieurs reprises, que les amalgames racistes vont bon train quand on parle du deal et il est

important d'agir. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.3

**Une interpellation de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Pour un espace public apaisé aux alentours du jardin japonais)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller ROQUIER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. ROQUIER vous avez la parole.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Je ne vous lirai pas l'introduction de mon intervention, elle paraîtrait complètement surannée après les vifs débats que nous venons d'avoir. Je me contenterai donc de dire : la rumeur court que les caméras ont dû être désactivées en raison de contraintes législatives. Je me demande aujourd'hui si la partie visible du marché de la drogue n'a pas profité de la désactivation de ces caméras.

Je pose donc les questions à la Municipalité :

- Quel périmètre couvre ou couvrait les caméras de surveillance aux alentours du Jardin Japonais et de la gare ?
- Est-ce que ces caméras de surveillance sont toujours actives, et si oui, pour quelle activité ? Si non, quand ont-elles été désactivées et pour quelle raison ?
- Est-il prévu de les réactiver ? Quand et sur quel périmètre ?
- Notre police a-t-elle les ressources pour faire de la vidéosurveillance ?
- Enfin, qu'en est-il des caméras de surveillance des écoles ?

**M. le Municipal Christian WEILER :**

La question une : quel périmètre couvre ou couvrait les caméras de surveillance aux alentours du Jardin Japonais et de la gare ? Le périmètre des caméras couvre la place de la Gare et les quais de bus. Une caméra rotative est susceptible de couvrir partiellement le Jardin Japonais, mais son utilisation à 360 degrés n'est pas autorisée, dans l'attente d'une validation préfectorale. Vous avez omis, je me permets de le dire, que nous avons également des caméras à la gare, qui sont la propriété des CFF, pour lesquelles nous sommes actuellement en discussion pour également avoir un accès sur ces caméras.

La question deux : est-ce que les caméras de surveillance sont toujours actives, et si oui, pour quelle activité ? Elles sont actives, mais non visionnables. Les images enregistrées sont utilisables uniquement sur réquisition d'un magistrat. À l'heure actuelle, nous sommes dans l'attente de la validation des personnes habilitées à visualiser les images.

La question trois : sinon, quand ont-elles été désactivées et pour quelle raison ? La Loi sur la protection des données impose aux communes d'obtenir une autorisation préfectorale pour toute nouvelle incitation ou modification d'installation existante. L'autorisation concerne également la détermination des personnes autorisées à utiliser la vidéosurveillance, qui, selon l'interprétation faite par l'autorité de protection des données et de l'information sur la base du règlement actuel, ne peut être du personnel policier, puisque c'est la Ville qui est propriétaire de ces caméras. Lors de l'audit mené en 2021, les installations nouvelles ou ayant été modifiées sans validation ont dû

être désactivées. Nous avons mis en place directement les demandes pour qu'elles arrivent en fin 2021, début 2022.

Est-il prévu de les réactiver ? Quand et sur quel périmètre ? Oui, les demandes ont été déposées de très longue date, comme je viens de vous le dire, devant le Préfet. La temporalité est entièrement entre ses mains, il a déjà fait l'objet de plusieurs relances. La demande concernant la place de la Gare prévoit de pouvoir utiliser les caméras existantes sur 360 degrés. En parallèle, le règlement communal est en révision afin de permettre aux agents de police de gérer la vidéosurveillance, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Notre police a-t-elle les ressources pour faire de la vidéosurveillance ? Non, même actuellement, si du personnel civil appartenant à la Ville peut et pourrait le faire, est prévu pour cette tâche dans les demandes pendantes. On a donc demandé que le personnel qui appartient à la Ville, qui sont les personnes qui sont à l'accueil aient le droit d'utiliser ces caméras. Cette demande est pendante et on fait en même temps, une modification du règlement communal pour que nos policiers puissent avoir accès au visionnage en direct. Il s'agit d'une tâche parmi d'autres actuellement. Donc, ces personnes qui sont à l'accueil, ne pourraient, même si elles avaient la possibilité de voir et obtenir le visionnage que pour des événements spécifiques, en cas de manifestation avec des supporters. Évidemment, là, on pourrait le faire, mais nous n'avons pas d'opérateur de vidéosurveillance affecté à cette tâche en permanence.

Qu'en est-il des caméras de surveillance des écoles ? Malheureusement, la problématique est la même que pour les caméras de la gare. Le dossier est en attente d'une autorisation préfectorale, et nous ne pouvons qu'enregistrer les dépréciations nombreuses et variées que nous avons sur ces espaces et essayer de les colmater. Ce que fait parfaitement bien mon collègue ARMADA, qui est en charge des écoles.

Voilà ce que je pourrais vous répondre, M. le Conseiller.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je remercie M. le Municipal Christian WEILER pour ses réponses. J'aurais juste quelques précisions à demander. Je rebondis un peu pour avoir des précisions complémentaires. En tout cas, c'est intéressant ses réponses. C'est choquant que, dans une telle urgence, le Préfet fasse si long à répondre. D'ailleurs, je me demande lequel des Préfets est en charge de ce point-là. Si vous pouvez nous dire lequel ou si c'est simplement les Préfets. Et puis, sachant qu'on est dans une demande d'autorisation pour la surveillance et que c'est en cours, est-ce qu'on pourrait imaginer, puisque l'on sait que déjà on a des panneaux indiquant sur le Jardin Japonais, à l'entrée, que la zone est sous vidéosurveillance, mais on sait que la zone sud, les caméras ne portent pas. Est-ce qu'on pourrait imaginer upgrader les caméras présentes et poser dans cette zone-là des caméras capables de filmer avec une bonne définition, aussi de manière nocturne, pour la place de jeu spécifiquement ?

Parce que moi, plusieurs fois j'ai été interpellé par des parents sur cette place de jeu. Une maman qui m'expliquait que sa petite fille est sortie en jouant avec un biberon, une petite bouteille de Jack du jeu de la place de jeu, de Jack Daniel, où il y a le container. Moi, je suis monté là-dedans et j'ai trouvé des restes de boulettes, les gens ont pris de la cocaïne dans cet endroit-là, et ils avaient déféqué dans le toboggan. Vraiment, on a des choses qui se passent, de vraies incivilités dans cette place la nuit, et c'est quand même une place de jeu où le matin, les enfants vont. Alors, je sais que les employés de la Ville essaient de nettoyer comme ils peuvent, mais enfin, je ne sais pas si tous les jours un employé de la Ville qui va passer avant que les enfants passent, je n'en suis pas sûr. Et surtout, s'enfiler là-dedans, moi-même, je suis un peu gros, et j'ai failli rester coincé. Donc, je pense que si on pouvait au moins étendre le concept des caméras sur ce parc, sur la place de jeu, ce serait une bonne chose pour la sécurité des enfants.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Au vu de la réponse de la Municipalité, j'ai un peu hésité à déposer une résolution, puisqu'il y a déjà une bonne partie des choses qui se font et ça va un peu à l'encontre de mes principes, suite

à ma précédente intervention, de vouloir enfoncer des portes ouvertes. Mais malgré tout, il me semble qu'on pourrait faire un tout petit peu mieux, et je vais donc déposer la résolution suivante, si vous permettez, Mme la Présidente.

Les caméras de surveillance peuvent jouer un rôle conséquent dans la lutte contre la délinquance en lien avec la consommation de drogue, offrant plusieurs bénéfices significatifs qui renforcent l'efficacité des forces de l'ordre et contribuent à la sécurité publique. Les caméras de surveillance constituent un puissant outil de dissuasion. Leur présence visible dans des zones connues pour être des points de trafic de drogue peut décourager les trafiquants et les consommateurs de mener des activités illégales. Sachant qu'ils sont potentiellement observés et enregistrés, les criminels et les consommateurs peuvent être moins enclins à opérer dans ces endroits, ce qui réduit les activités illicites et les repoussent à des endroits moins visibles et gênants pour la communauté.

Les caméras de surveillance permettent aux autorités de surveiller en continu les zones stratégiques et de suivre les mouvements des suspects. Elles peuvent aider à cartographier les activités des trafiquants, identifier les itinéraires de transport de drogue, découvrir les points de vente et les endroits où les produits illicites sont dissimulés. Cette surveillance facilite ainsi des interventions plus ciblées et efficaces.

Je ne me fais toutefois guère d'illusion quant à leur capacité à enregistrer des preuves sur les transactions de drogue. L'expérience a montré que les arrestations et la libération des dealers n'ont que peu d'impact sur le trafic. Inutile donc de faire de grandes statistiques sur les crimes que ces caméras auraient permis d'élucider. Leur effet dissuasif permettra toutefois de lutter contre ce phénomène que nous ne pouvons plus tolérer. Si on ne peut pas les empêcher, il faut réduire au maximum ces activités illégales en les repoussant dans l'ombre afin que les citoyens puissent profiter des espaces publics en toute sécurité.

Et c'est à ce niveau-là, je pense, qu'on peut faire un tout petit peu mieux. Donc, on peut élargir le périmètre qui couvre principalement, la zone de la gare actuellement, et puis surtout avoir le personnel en conséquence pour pouvoir faire ce travail.

Je propose donc la résolution suivante : le Conseil communal propose à la Municipalité de mettre ou remettre en service un réseau de caméras de surveillance avec un personnel dédié aux alentours de la gare, du Jardin Japonais, de la place d'Armes et à tout autre endroit favorable à un trafic ou à la consommation de drogue, ouvert sur la zone publique.

Je vous remercie.

*Discussion s/résolution*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Nous sommes en présence d'une résolution. La discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci.

**M. le Conseiller Yohann MEYER :**

J'avais pris la parole avant parce que j'avais une question de précision sur les informations fournies par le Municipal. À savoir, quand est-ce que vous prévoyez de soumettre un préavis pour la modification du règlement sur cette utilisation des caméras ?

**M. le Municipal Christian WEILER :**

La première priorité, c'est de mettre maintenant et rétablir ces caméras pour qu'elles puissent être visionnables par le service que nous avons, à savoir les personnes qui sont à l'accueil, au niveau de la PNV. Ça, c'est la première urgence. Et je peux vous dire que nous ne ménageons pas notre peine pour relancer la Préfecture, la Préfecture s'organisant par elle-même pour savoir qui doit nous répondre.

Donc, pour répondre à votre question, M. le Conseiller RAMCHURN, on va relancer. On a encore

relancé tout dernièrement pour que maintenant ils prennent position. Maintenant, la loi sur la protection des données n'est pas simple à faire appliquer, et les préfets sont en difficulté, ce que l'on peut comprendre. Mais maintenant, les délais sont dépassés et ça devient relativement dangereux de continuer à attendre.

Maintenant, le fait d'engager des nouvelles caméras, oui, ça peut avoir un effet bénéfique, comme cela a été dit. Maintenant, je ne sais pas si on est sûr de vouloir engager le débat sur les caméras ce soir, à 23h45, parce que ça nécessite effectivement un débat relativement conséquent. Et je pense que on doit maintenant remettre cet ouvrage sur le métier. Il faut être honnête, si on met ce focus sur la place de la Gare et sur la place d'Armes, le risque d'avoir un déplacement des dealers dans d'autres endroits, notamment le centre-ville, ce que l'on n'aimerait pas - parce que là ça va être très compliqué - est probant. Donc, il faut qu'on mesure l'impact. Nous sommes passés par un corridor de sécurité entre la Gare et la Ville dans un premier temps. Peut-être que c'est quelque chose qu'on doit réfléchir, mais effectivement, il y a un impact. Mais alors, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, cela repassera devant une demande de financement, parce que le matériel qui est installé maintenant, depuis de très nombreuses années, a ses limites. Il ne pourra pas être dopé pour répondre à nos exigences. Donc, il faudra remettre du matériel. Et puis, si on met des caméras, si on n'a pas quelqu'un qui est derrière pour regarder, ça ne vaut pas la peine.

Donc, évidemment, si tel est votre souhait, la Municipalité étudiera volontiers le fait d'arriver avec un projet à vous soumettre.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Effectivement, le débat sur les caméras de surveillance est un long débat, mais notre collègue ROQUIER vient de l'ouvrir en nous demandant de nous positionner sur sa résolution. Donc, je vais en dire deux mots sur la position du groupe des Verts et solidaires. À notre sens, une question importante est manquante dans cette interpellation : c'est justement la question de l'efficacité des caméras de surveillance. En effet, il est mentionné dans l'interpellation que, je cite : « Les caméras de surveillance constituent un puissant outil de dissuasion » et que celles-ci « peuvent décourager les trafiquants et les consommateurs de mener leurs activités illégales ». Je me demande bien sur quoi se fondent ces affirmations.

Au contraire, l'inefficacité préventive des crimes par la vidéosurveillance a été démontrée à de nombreuses reprises, notamment en 2016 par l'université de Neuchâtel qui dresse un rapport mitigé de l'installation de la vidéosurveillance aux Pâquis à Genève, contre le trafic de drogue, et déclare que l'effet préventif des caméras est absent. Je cite le rapport « Les statistiques policières analysées démontrent que depuis leur installation, les caméras de surveillance n'ont pas induit une baisse de la criminalité au quartier des Pâquis. Ce résultat confirme l'inexistence d'effets préventifs sur la criminalité liés à la vidéosurveillance, comme cela a été démontré auparavant par un vaste corpus de recherches empiriques ». Il se pose donc, à mon sens, alors la question de l'efficacité des caméras de vidéosurveillance placées à la gare.

Certes, dans le rapport, est citée une tendance à la diminution des infractions en matière de stupéfiants qui a pu être observée dans la zone surveillée. Mais comme l'a soulevé le Municipal, un effet de déplacement de courte distance des infractions a également été observé. La délinquance s'adapte et se déplace, mais reste dans un périmètre restreint. Les transactions et la consommation n'ont pas disparu de la zone équipée de caméras, mais se sont faites dans des territoires plus difficiles à contrôler et plus étendus.

Vous l'avez dit, cela peut en revanche appuyer les enquêtes de police une fois que l'infraction a été commise, dans l'éventualité où des personnes sont identifiables. Mais encore une fois, vous le dites vous-même dans votre interpellation, si les caméras de surveillance apportent parfois une aide réelle à l'arrestation de personnes ayant commis des délits, et je vous cite : « l'expérience a montré que les arrestations, puis la libération de dealers n'ont que peu d'impact sur le trafic. » Donc la seule utilité prouvée des caméras, celle de l'efficacité opérationnelle, ne permet pas, comme vous le soulevez dans votre interpellation, d'enrayer le trafic et la consommation de drogue.

Finalement, outre le problème d'inefficacité, cela pose un problème de violation de vie privée

évident et là on aura probablement l'occasion d'en débattre j'espère et ouvre la porte à des dérives telles que la reconnaissance faciale par intelligence artificielle.

On l'a vu, le trafic et la consommation de drogue sont un énorme problème, mais la vidéosurveillance n'est pas la solution magique.

M. le Municipal vient de nous informer que tout un processus est en cours et que, probablement, une demande de financement sera déposée au Conseil communal. Donc, j'invite ce Conseil communal à attendre ce projet, à demander que des études d'efficacité soient réalisées, car cela ne sert à rien de dépenser, un coût énorme, autant en installation qu'en personnel pour surveiller ces caméras, pour assurer la légalité de ces structures, et puis également prendre ce risque pour la liberté de la population, pour des mesures qui seraient finalement inefficaces.

Donc, je propose à ce Conseil d'attendre que la Municipalité avance sur ces thématiques, d'attendre les réponses de la part du Préfet, et puis d'attendre qu'on ait une demande de financement, un projet, un préavis, sur lequel on aura le temps de débattre à des heures acceptables. C'est pour cela que j'invite, au nom du groupe des Vert-e-s et solidaires, chères et chers collègues, à refuser cette résolution.

**Vote prolongation de séance**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Au vu de l'heure, je vais devoir procéder au vote de l'article 88. Donc, sur décision de la majorité des membres présents, le Conseil peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent.

La prolongation de séance est refusée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Nous allons donc reprendre cette discussion au prochain Conseil. Je suis navrée, M. le Conseiller Laurent ROQUIER. J'ai au moins cinq prises de parole, donc ça va être impossible, M. le Conseiller.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Clôture**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun et chacune de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 3 octobre 2024 à 20h00.

Il est 23h55, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Anita ROKITOWSKA

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe